

PLAN DE TRAVAIL

Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches 2017-2023



APPROUVÉ JUIN 2019

PRÉAMBULE

La planification de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023 du gouvernement du Québec.

La réalisation du *Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches 2017-2023* est le fruit de la concertation régionale et, particulièrement, de la collaboration soutenue d'acteurs du développement communautaire et social et de l'implication de personnes en situation de vulnérabilité. Ce plan de travail régional permet non seulement de mieux comprendre la réalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Chaudière-Appalaches, mais d'identifier les priorités et les zones d'intervention à cibler pour réaliser des initiatives structurantes, concrètes et efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

EXTRAIT STRATÉGIQUE

Guide de mise en œuvre des Alliance pour la solidarité

L'Approche territoriale intégrée (ATI) ainsi que les Alliances pour la solidarité, mesures d'intervention territoriale mises en œuvre dans le cadre du premier, puis du second plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ont permis le développement d'une concertation locale et régionale élargie, axée sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale.

La mesure 11 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) vise à poursuivre dans cette voie par la mise en place d'une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux. La répartition sur l'ensemble du territoire québécois du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) favorisera la concertation et la participation des collectivités au développement de projets novateurs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - 2018

La réalisation du *Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches 2017-2023* est rendue possible grâce à la contribution du **Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)** du gouvernement du Québec.

Avec la participation financière de :



RÉALISATION

LA TABLE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Guylaine Aubin	CDC de Bellechasse
Martin Cloutier	CDC des Appalaches
Claudia Croteau	CDC de Lotbinière
Ariane Cyr	Persévérance scolaire et réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA)
Guy Drouin	CDC ICI de Montmagny- L'Islet
Onil Duguay	Citoyen, expert de vécu
Claire Jacquelin	CDC ICI de Montmagny- L'Islet
Luce Lacroix	Maison de la Famille de La Nouvelle-Beauce
Nathalie Mercier	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH)
Érick Plourde	Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches
Benoit Poirier	Développement social, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
Martine Raby	Direction régionale de Services-Québec de la Chaudière-Appalaches, Ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
Sarah Rodrigue	GRAP Beauce-Sartigan
Nadine Sirois	CISSS-CA
Barbra Tremblay	Développement social et Communautaire, Ville de Lévis
Geneviève Turcotte	L'Essentiel des Etchemins
Jean-Rock Veilleux	GRAP Robert-Cliche

COORDINATION ET RÉDACTION

Marie-Claude Caouette Chargée de projet, MRC des Appalaches

COLLABORATION

Louis Laferrière	Directeur général, MRC des Appalaches
Pierre Drouin	Directeur général par intérim, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, (MAMH)

RÉVISION LINGUISTIQUE

Line Potvin Secrétaire, MRC des Appalaches

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1	MISE EN CONTEXTE.....	5
1.1	Les Alliances pour la solidarité en Chaudière-Appalaches	5
1.2	Présentation du Plan de travail de la Chaudière-Appalaches	6
1.3	Contenu du Plan de travail	6
1.4	Suivi du Plan de travail	8
SECTION 2	PORTRAIT DE LA RÉGION	8
2.1	Présentation du territoire.....	8
2.2	Profils socioéconomiques de la région et des territoires.....	14
2.3	Indices de mesure de vitalité et de défavorisation des territoires	20
2.4	Les zones de défavorisation matérielle et sociale.....	23
2.5	Les constats régionaux	24
2.6	Les zones ciblées, par territoire MRC.....	27
SECTION 3	PRIORITÉS D’ACTIONS.....	34
3.1	Identification des priorités régionales.....	34
3.2	Identification des priorités des concertations locales.....	35
3.3	Les six (6) priorités régionales	39
3.4	Définition des priorités régionales	41
3.5	Priorités identifiées dans certains territoires.....	44
SECTION 4	MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DE L’ALLIANCE.....	46
4.1	Structure de gouvernance	46
4.2	Le rôle des intervenants	48
4.3	La démarche globale de mobilisation.....	49
4.4	Portrait de la concertation	50
4.5	Les partenaires et leurs engagements dans la démarche	53
SECTION 5	MISE EN ŒUVRE DE L’ALLIANCE	56
5.1	Mécanisme de la gestion de l’enveloppe	56
5.2	Modalités liées à la sélection des projets.....	59
5.3	Suivi des résultats des initiatives soutenues	62
SECTION 6	LES COMMUNICATIONS.....	63
	LA TABLE EST MISE!	64
ANNEXE 1	Normes FQJS	11 pages
ANNEXE 2	Code d’éthique et de déontologie	2 pages
ANNEXE 3	Protocole de communication	3 pages
ANNEXE 4	Tableau des concertations locales	1 page

SECTION 1 MISE EN CONTEXTE

En 2002, l'Assemblée nationale adopte, unanimement, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les orientations incluses dans la Loi se concrétisent dans des plans d'action gouvernementaux. Le premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) était principalement fondé sur deux principes liés à l'emploi.

1.1 Les Alliances pour la solidarité en Chaudière-Appalaches

Le second Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 (PAGSIS), visait à poursuivre le renforcement du filet social et à donner une nouvelle impulsion à la démarche collective. Parmi les mesures de ce deuxième plan, les Alliances pour la solidarité avaient comme principal objectif de développer une stratégie globale et intégrée, misant sur la mobilisation et la concertation de l'ensemble des partenaires concernés par le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un peu plus de 3M \$ provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ont été alloués à la Conférence régionale des Élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches pour la région et financés dans un cadre d'intervention territoriale. Au cours de l'exercice, les acteurs régionaux et locaux ont travaillé à identifier collectivement des priorités d'intervention en matière d'inclusion et de solidarité sociale. Ainsi la CRÉ, par le programme SISCA, a appuyé les plans d'action et les projets qui en ont résulté.

À la suite du bilan des consultations au Québec pour le renouvellement du Plan, le MTESS propose son troisième plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023. La mesure 11 du PAGIEPS, *Poursuite des Alliances de solidarité*, comprend une importante bonification du FQIS. La Chaudière-Appalaches se voit allouer un montant de 4,6 M \$.

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle Alliance, le Ministère apporte des changements au mode de gouvernance et confie la gestion du FQIS aux régions. Ainsi, la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) répartie le Fonds entre la région et les territoires, dans le but de favoriser la mobilisation et la concertation locale et régionale et le soutien aux projets issus des communautés. Le MTESS signe la nouvelle Entente avec le mandataire désigné par la TREMCA, la MRC des Appalaches, à laquelle interviennent les 10 territoires (9 MRC et la Ville de Lévis) de la Chaudière-Appalaches.

Des personnes qui vivent en situation de pauvreté doivent participer activement à la démarche globale en tant qu'«experts de vécu». L'implication d'organismes et d'intervenants locaux, provenant des milieux municipal et communautaire, ainsi que la participation de partenaires régionaux dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comptent parmi les modifications qui bonifient les mécanismes de mise en œuvre de l'actuelle Alliance.

Les acteurs locaux et régionaux de la Chaudière-Appalaches, qui attendaient cette reconnaissance de leur expertise, affirment la mettre concrètement à profit dans la réalisation de la nouvelle Alliance. Tous conviennent de la nécessité de renforcer la concertation et la mobilisation des milieux déjà en place, dans un souci de cohérence des actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'un investissement optimal des sommes qui ont été consenties à la Région. Et tous souhaitent avant tout que le citoyen vivant en situation de pauvreté soit placé au centre de la démarche et en soit le réel bénéficiaire.

1.2 Présentation du Plan de travail de la Chaudière-Appalaches

Le FQIS donne à la Région les moyens de se doter d'un plan de travail de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Afin de s'assurer de bien intégrer les préoccupations des MRC et des organismes dans la réalisation de la nouvelle Alliance, la Table de lutte contre la pauvreté, récemment formée, a été mandatée pour réaliser un plan de travail souple et tourné vers l'action.

Le présent Plan de Travail de la région de la Chaudière-Appalaches proposé à la TREMCA est inspiré de nombreuses autres planifications financées dans un cadre d'intervention territoriale et déjà adoptées en Chaudière-Appalaches. Il est le résultat de la concertation et de la mise en commun d'expertises des personnes invitées à le concevoir : expertises de vécu, d'évaluation des enjeux et des impacts de la pauvreté ainsi que de planification et réalisations d'actions concrètes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le terrain.

Cet exercice doit beaucoup à la participation de chacun des membres de la Table de lutte contre la pauvreté et à leur engagement soutenu à contribuer à l'atteinte d'une qualité de vie convenable et digne pour tous les citoyens, dans chacune des communautés de la Chaudière-Appalaches. Il convient ici de les en remercier.

1.3 Contenu du Plan de travail

SECTION 2 PORTRAIT DU TERRITOIRE

Dans l'objectif de bien cibler les actions de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale sur le territoire de la Chaudière-Appalaches, le Plan de travail dresse d'abord un portrait de la région et des spécificités des MRC qui la composent. Puis il identifie les zones d'interventions à privilégier, à savoir les territoires et les secteurs où les besoins sont les plus pressants.

Profil socioéconomique

Le profil fait ressortir les éléments permettant de dégager les impacts et les enjeux de la pauvreté dans la région et, de façon spécifique, dans chacun de ses territoires. Pour présenter les conditions de vie, on réfère principalement aux données et aux différents documents de l'Institut de la statistique du Québec et du dernier recensement (2016) de Statistiques Canada.

Zones d'intervention à cibler

Les zones sont identifiées sur la «Carte de distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale de la région administrative de la Chaudière-Appalaches 2011», publiée par le MTESS. Les territoires ont actualisé les zones ciblées, au besoin.

Cette section est documentée par, entre autres, la «Caractérisation des communautés locales 2017-2018» de la Direction de santé publique, et des rapports d'instances de concertation locales.

L'analyse de ces données permet de dégager les vulnérabilités de la population et du milieu en vue d'établir les priorités d'actions régionales et locales. Les territoires s'assurent ainsi de sélectionner les initiatives et les modèles d'intervention qui répondent aux besoins les plus impérieux et qui mèneront à des changements et à des effets durables.

SECTION 3 PRIORITÉS D' ACTIONS

Les priorités régionales

Les priorités d'actions communes à l'ensemble ou à la majorité des territoires ont été identifiées par plusieurs concertations locales et organisations régionales, sous différentes perspectives, lors de travaux précédents et récents. On retrouvera des références aux constats réalisés par, notamment : le «Plan régional de sécurité alimentaire en Chaudière-Appalaches 2013-2018» publié en 2013 par l'ASSCA, «L'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022», publié par le MAMOT en 2017, le «Mémoire du Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP) Chaudière-Appalaches en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale 2016» et le document synthèse «Priorités régionales de développement (2017-2021)» de la TREMCA.

Des priorités locales spécifiques

Des priorités ont été identifiées spécifiquement dans certains territoires. Ils sont décrits dans différents rapports d'organisations en lien avec la lutte contre pauvreté et l'exclusion sociale, par exemple : les constatations des Tables locales de développement des communautés, des GRAP locaux, des Corporations de développement communautaire (CDC) et de divers comités locaux.

SECTION 4 MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DE L' ALLIANCE

La structure de gouvernance

Le structure de gouvernance adoptée par la région répond aux valeurs de l'Alliance et repose sur les modèles de concertation gagnants de la région. Elle mise sur l'expérience acquise en planification et réalisation sur le terrain de projets structurants découlant, entre autres, du PAGSIS et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). La démarche globale de mobilisation des intervenants locaux et régionaux reconnaît et inclut des personnes vivant en situation de pauvreté.

Le portrait de la concertation

Ce portrait des ententes régionales et locales démontre la mobilisation en Chaudière-Appalaches pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et décrit l'engagement des partenaires impliqués dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la présente Alliance.

SECTION 5 MISE EN ŒUVRE DE L' ALLIANCE

Répartition du FQIS

La répartition et la gestion du fonds attribué à la Chaudière-Appalaches sont centrées sur l'équité afin de soutenir financièrement des initiatives régionales et locales structurantes qui répondent aux priorités identifiées au présent plan de travail.

Modalités liées à la sélection des projets

Les modalités rencontrent les objectifs communs du MTESS et de la gouvernance régionale. Elles mettent à profit la concertation régionale, les constats des experts de vécu, la mobilisation des acteurs locaux et leur connaissance des besoins sur leur territoire ainsi que l'expertise des partenaires régionaux dans un cadre de gestion optimal.

SECTION 6 COMMUNICATIONS

Suivis et modalités de communications

Finalement le Plan de travail propose des indicateurs de suivi des résultats des initiatives soutenues ainsi que des modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes. On aborde également dans cette section une proposition de plan de communication.

ANNEXES

Les documents en annexe complètent l'information et font office de références, quant aux Objectifs et normes du FQIS, du Code d'éthique et déontologie et du Protocole de communication. À cet effet, les annexes font partie intégrante du présent Plan de travail.

1.4 Suivi du Plan de travail

La Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches émettra un avis sur le Plan de travail adopté par la TREMCA avant de procéder au versement des sommes prévues dans l'Entente.

Le Plan de travail se veut évolutif. Des changements ou modifications éventuelles pourront être apportés au Plan de travail de la Chaudière-Appalaches tout au long de la durée de l'Entente, en fonction des constatations émises par la Table de lutte contre la pauvreté quant à la mise en œuvre et au suivi des initiatives.

Le cas échéant, le mandataire la MRC des Appalaches, soumettra ces modifications à l'attention des élus de la TREMCA puis à la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de la reddition de comptes annuelle.

SECTION 2 PORTRAIT DE LA RÉGION

La présentation des caractéristiques géographiques, démographiques et le profil socioéconomiques de la région et de certaines particularités de ses territoires permettra de mieux saisir les enjeux de la Chaudière-Appalaches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.1 Présentation du territoire

La Région

Située au centre-sud du Québec, la région administrative de la Chaudière-Appalaches est délimitée à l'ouest par les régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec et à l'est par la région du Bas-Saint-Laurent. Le fleuve Saint-Laurent constitue la limite nord de la région et la frontière canado-américaine, l'état du Maine, la limite sud.

La région doit son nom à la rivière Chaudière la traversant du sud au nord et aux montagnes Appalaches qui composent sa partie sud.

La Chaudière-Appalaches est caractérisée par la proximité du fleuve Saint-Laurent et son couvert forestier très important, surtout à l'est et au sud du territoire. Ses nombreux secteurs agricoles en font la deuxième région en importance au Québec en termes de revenus agricoles et acéricoles.

Elle couvre une superficie de 15 074 km² et comprend 9 municipalités régionales de comté (MRC), soit : Beauce-Sartigan, Bellechasse, La Nouvelle-Beauce, Les Appalaches, Les Etchemins, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, Robert-Cliche et une ville, Lévis, ayant les compétences de MRC. [Lien¹](#)

¹ C:\www.economie.gouv.qc.ca\pages-regionales\chaudiere-appalaches\portrait-regional\demographie\

FIGURE 1 : Carte de la région de la Chaudière-Appalaches [Lien](#)²



La population

Avec une population de 426 130 habitants³, la région de la Chaudière-Appalaches se classe au 7^e rang parmi les 17 régions administratives du Québec et représente 5,08% de la population du Québec.

La densité moyenne de la population est de 28 habitants au kilomètre carré mais elle est toutefois plus dispersée sur l'ensemble du territoire. On retrouve en Chaudière-Appalaches des MRC dont la densité de population varie de 8,8 habitants au kilomètre carré pour la MRC de L'Islet à 38,7 pour la MRC de La Nouvelle-Beauce et 308,8 pour celle de Lévis.

L'accroissement de la population de la région s'est maintenue pour la période de 2013 à 2017 et affiche un taux positif de 1,9%. On constate des écarts importants entre les différentes MRC.

Pour la période 2017-2018, on a observé en Chaudière-Appalaches un solde migratoire international de 87 personnes et un solde migratoire interprovincial de -36. [Lien](#)⁴

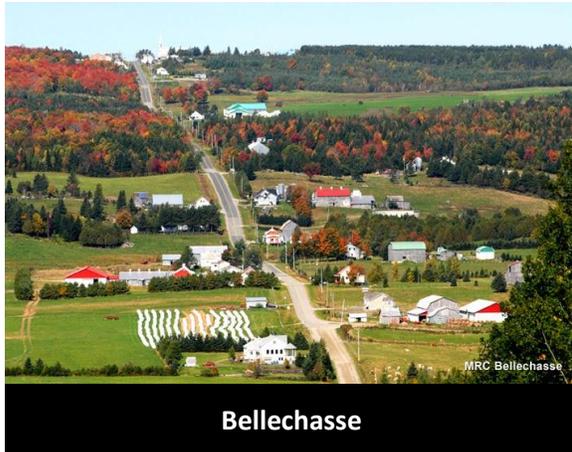
² <http://www.batirmaregion.ca/>

³ http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil12/societe/demographie/demo_gen/pop_age12.htm

⁴ C:\www.economie.gouv.qc.ca\pages-regionales\chaudiere-appalaches\portrait-regional\demographie\

Des territoires très diversifiés

Les MRC de Bellechasse, de Montmagny et de L'Islet longent le fleuve Saint-Laurent et forment, avec une partie de Kamouraska dans la région voisine, la **Côte-du-Sud** : une région historique et culturelle. Elle compte plus de 78 000 habitants pour sa partie en Chaudière-Appalaches. La Côte-du-Sud est une des premières régions à être colonisée au début de la Nouvelle-France. Pendant le XIX^e siècle, l'avènement du chemin de fer ouvrant de nouvelles terres de colonisation força les habitants à l'émigration, entraînant une diminution de la population. Sauf pour la MRC de Bellechasse, qui a connu de 2013 à 2017 un taux d'accroissement de 3,2%, les MRC de Montmagny et de L'Islet sont encore aujourd'hui en décroissance démographique (-,02%) et (-1,5%).



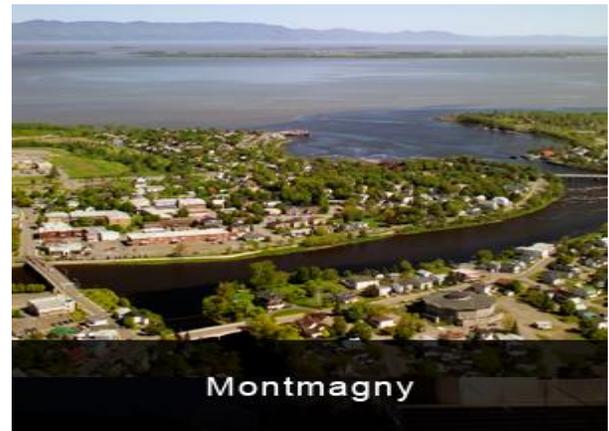
Bellechasse

La MRC de Bellechasse est située immédiatement à l'est de l'agglomération urbaine de Lévis. Elle compte 20 municipalités, dont la population varie de 358 à 5474 habitants. Cette MRC est une vaste contrée aux multiples facettes, des rives du Saint-Laurent aux premières montagnes appalachiennes; une région marquée par une culture entrepreneuriale et une vocation touristique et paysagère prometteuse. Le territoire de la MRC de Bellechasse, «c'est 1760 km² de nature, de culture et de festivités où vivent 37 665 habitants fiers de leur coin de pays.»

www.mrcbellechasse.qc.ca

La MRC de Montmagny regroupe 14 municipalités. La majorité des entreprises et des services se retrouvent sur l'étroite bande de quelques kilomètres longeant le fleuve et traversée par l'autoroute 20. L'autre partie du territoire, près de 80 %, est située dans les Appalaches et regroupe principalement des entreprises forestières, des entreprises de première transformation du bois et des services à la population. Au cours des dernières années, des entreprises touristiques se sont développées.

www.montmagny.com



Montmagny

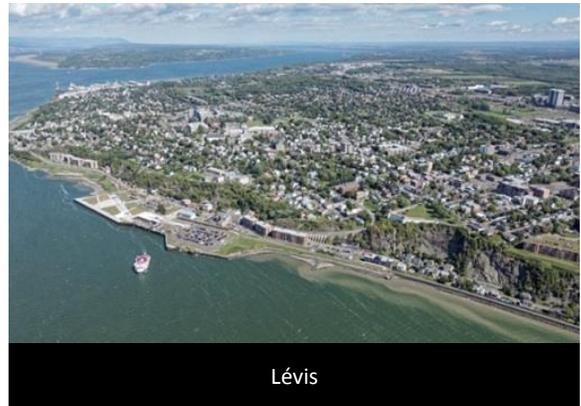


L'Islet

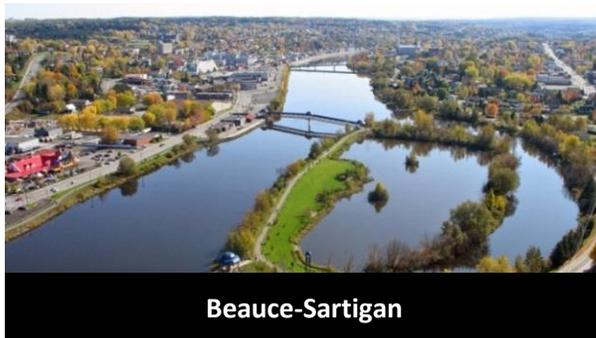
La MRC de L'Islet compte 14 municipalités. Entre « fleuve et montagne » L'Islet longe le fleuve et le plateau appalachien sur plusieurs kilomètres. La proximité de l'autoroute Jean-Lesage a permis le développement de nombreuses industries manufacturières. L'industrie touristique repose sur de nombreux attraits et événements basés sur le patrimoine, la culture et les activités récréotouristiques. De plus, la population a su développer un milieu de vie axé sur la préservation de l'environnement et sur des services de qualité.

www.mrcislet.com

La Ville-MRC de Lévis se situe à la rencontre du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Chaudière, en face de la ville de Québec. Elle occupe depuis le tout début de la colonisation une position stratégique et a été le lieu de nombreuses batailles et affrontements historiques. Avec plus de 145 000 habitants, Lévis est le chef-lieu de la région et constitue le plus important pôle économique de la Chaudière-Appalaches. En accroissement démographique constant, Lévis connaît pour la période de référence un taux d'accroissement de 2,6 %. www.ville.levis.qc.ca



Le territoire beauceron compte près de 110 000 habitants répartis dans trois MRC : Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche. Cette région culturelle et historique de la vallée de la Chaudière possède une forte identité. La rivière Chaudière parcourt la région en coulant du Sud vers le Nord et est considérée comme l'épine dorsale de la Beauce. Le territoire beauceron est notamment reconnu pour son dynamisme économique à forte proportion de PME. Sa croissance est soutenue par un taux d'accroissement relativement bon, respectivement de 1,8 %, 3,7 % et 0 %.

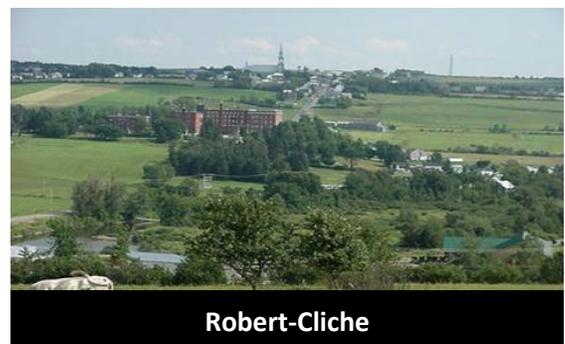


La MRC de Beauce-Sartigan est située tout près de la frontière canado-américaine, plus précisément de l'État du Maine. Elle englobe 16 municipalités, dont la ville de Saint-Georges qui constitue le pôle régional. Cette MRC se définit comme une «MRC prospère, innovante, solidaire et attractive grâce à l'esprit de collaboration et à la complémentarité des partenaires du milieu». www.mrcbeaucesartigan.co

La MRC de La Nouvelle-Beauce est occupée au centre par la ville de Sainte-Marie, qui propose une multitude de commerces et de services tandis qu'autour ses 10 municipalités offrent leurs attraits. Elle se compare à «une coopérative de services travaillant en concertation avec les acteurs du milieu au développement durable de ses milieux de vie et de leur vitalité économique.» www.mrc.nouvellebeauce.com



MRC Robert-Cliche compte 8 municipalités et les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce. Fidèle aux mots de St-Exupéry : *Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants*, la MRC Robert-Cliche «oriente ses efforts vers l'équilibre de la cellule familiale et vers ses générations futures. Vivre dans la MRC Robert-Cliche, c'est profiter de la qualité du patrimoine naturel et culturel que les résidents du centre de la Beauce ont su conserver.» www.beaucerc.com





Les Appalaches

La MRC des Appalaches est située à l'extrémité sud-ouest de la région. Caractérisée par son relief vallonné, ses nombreux lacs et les paysages miniers témoins de son histoire elle totalise près de 43 000 habitants dont 25 600, soit plus de la moitié de sa population, résident dans la ville centre de Thetford Mines. Trois municipalités semi-urbaines comptent chacune de 2 100 à 2 800 citoyens. Les 15 autres municipalités rurales et riveraines de moins de 1 000 habitants se répartissent l'autre part de la population. La MRC des Appalaches connaît une légère diminution de sa population de -0,3 %. www.mrcdesappalaches.ca

La MRC des Etchemins compte 16 830 habitants répartis dans 13 municipalités. Les caractéristiques naturelles du territoire sont d'une importance première, à la fois à l'origine de son peuplement, par les cours d'eau facilitant la pénétration des terres, et de son développement, par l'exploitation de la forêt et des sols agricoles. Les éléments naturels continuent encore aujourd'hui à influencer le milieu de vie des etcheminois. C'est cette MRC qui a perdu le plus de résidents, affichant un taux de -1,8 %. www.mrcetchemins.qc.ca



Les Etchemins



Lotbinière

La MRC de Lotbinière a une superficie totale de 1 663 km² et regroupe 18 municipalités rurales. La population totale est de 32 629 personnes, variant de 479 personnes pour la plus petite municipalité à 6 551 personnes pour la plus peuplée. Certains villages sont plus industrialisés que d'autres et les activités commerciales importantes sont concentrées dans trois ou quatre villages. C'est toutefois l'activité agricole qui constitue la principale activité économique du territoire. Avec un taux de 5,5 %, c'est là que la croissance démographique de la région est la plus forte. www.mrclotbiniere.org

Évolution démographique et perspectives

La Chaudière-Appalaches devrait connaître une progression modérée de sa population au cours des prochaines années. De 2016 à 2021, la population devrait augmenter de 2,4% alors que celle du Québec devrait croître de 3,8 %. A plus long terme, les perspectives démographiques indiquent une diminution de la croissance dans la région. [Lien](#)⁵

⁵ https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Chaudiere_Appalaches.pdf

La répartition dans les municipalités de la Chaudière-Appalaches

La Chaudière-Appalaches est la deuxième région où l'on compte le plus de municipalités au Québec. La population de la région est répartie dans 136 municipalités, dont 5 comptent une population de plus de 11 000 habitants. Près de la moitié, soit 44,3 % de la population, vit dans une zone rurale, comparativement à 18,6 % pour le Québec. La ville de Lévis représente plus du tiers de la population de la région. [Lien⁶](#)

TABLEAU 1 : Principales municipalités en 2017

Villes	Population	Rang	MRC d'appartenance	Population	Rang
Lévis	145 584	7e	Lévis	145 584	11e
Saint-Georges	32 728	35e	Beauce-Sartigan	53 097	32e
Thetford Mines	25 578	44e	Les Appalaches	42 726	43e
Sainte-Marie	13 848	80e	Nouvelle-Beauce	37 861	45e
Montmagny	11 260	93e	Montmagny	22 787	65e
Résident dans les villes : 228 988 personnes					

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

TABLEAU 2 : Accroissement de la population de 2013 à 2017

MRC	2013	2014	2015	2016	2017	Croissance
Lotbinière	30 912	30 883	31 121	32 083	32 612	5,5 %
La Nouvelle-Beauce	36 501	36 692	36 929	37 457	37 861	3,7 %
Bellechasse	36 373	36 587	36 741	37 352	37 549	3,2 %
Lévis	141 911	142 887	144 040	144 918	145 584	2,6 %
Beauce-Sartigan	52 156	52 418	52 850	52 794	53 097	1,8 %
Robert-Cliche	19 590	19 412	19 493	19 581	19 590	0 %
Appalaches	42 846	42 962	42 856	42 701	42 726	-0,3 %
Montmagny	22 841	22 701	22 715	22 855	22 787	-0,2 %
L'Islet	18 474	18 363	18 326	18 253	18 193	-1,5 %
Etchemins	17 100	16 850	16 761	16 862	16 792	-1,8 %
Chaudière-Appalaches	418 704	419 755	421 832	424 856	426 130	1,9 %

Source : Statistique Canada

La répartition de la population selon le sexe et l'âge

On dénombre un peu plus d'hommes que de femmes, en 2018. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont un peu plus nombreuses qu'à l'échelle québécoise. Elles représentent 20,1 % de la population de la région. On note un écart important avec la région du nombre de personnes âgées dans les MRC des Appalaches (27,2 %) et L'Islet (25,2 %) où elles représentent plus du quart de la population. À l'opposé, Lévis et Lotbinière sont les territoires où on en dénombre le moins, avec 17,6 % et 18,3 %.

La part des personnes de 20 à 64 ans, que l'on peut considérer comme les individus d'âge actif, est un peu moins élevée dans la région (59,0 %) et dans la majorité de ses territoires, qu'à l'échelle du Québec (61,3 %). Les MRC de Beauce-Sartigan et Lévis sont en-deçà du Québec mais au-dessus de la région avec 60 % et 60,9 %. C'est dans Les Appalaches qu'on compte le moins de personnes dans cette tranche d'âge (55,3 %), suivi des MRC Robert-Cliche et Montmagny (56,5 %) puis Les Etchemins (56,9 %).

⁶ www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Chaudiere_Appalaches.pdf

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le nombre de jeunes de moins de 20 ans est comparable à la province de Québec (20,8 %) comparativement à 20,6 %). Il est beaucoup moins élevé que la région dans les MRC de Montmagny (17,3 %), Les Appalaches (17,6 %) et L'Islet (17,6 %). Par contre, c'est dans les MRC de La Nouvelle-Beauce (23,4 %) et Robert-Cliche (22,7 %) qu'on compte le plus de jeunes de moins de 20 ans. [Lien](#)⁷

TABLEAU 3 : Population de la région par groupes d'âge

Population par groupe d'âge	
Moins de 15 ans	17%
De 25 à 44 ans	10%
De 45 à 64 ans	23%
65 ans et plus	20%
Moyenne d'âge	43 ans

Source : Bulletin régional 12-Chaudière-Appalaches Édition 2017, Institut de la Statistique du Québec

TABLEAU 4 : Population par MRC selon le sexe et l'âge, comparatif MRC et le Québec 2018⁸

MRC	0-19 ans		20-64 ans		65 ans et +		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
L'Islet	1 655	1 554	5 439	4 997	2 209	2 399	9 303	8 950
Montmagny	2 104	1 861	6 642	6 279	2 759	3 210	11 505	11 350
Bellechasse	4 019	3 922	11 360	10 238	3 810	4 003	19 189	18 163
Lévis	15 884	15 350	43 982	44 241	11 605	13 856	71 471	73 447
La Nouvelle-Beauce	4 413	4 352	11 718	10 816	2 967	3 191	19 098	18 359
Robert-Cliche	2 302	2 140	5 824	5 244	1 920	2 151	10 045	9 535
Les Etchemins	1 645	1 532	5 020	4 569	1 971	2 125	8 636	8 226
Beauce-Sartigan	5 818	5 458	16 404	15 288	4 513	5 313	26 735	26 059
Les Appalaches	3 881	3 592	12 154	11 480	5 294	6 300	21 329	21 372
Lotbinière	3 640	3 392	10 164	9 016	2 827	3 044	16 631	15 452
Chaudière-Appalaches	45 361	43 153	128 168	122 168	39 875	45 592	215 931	210 199
Le Québec	879 031	839 472	581 541	522 124	678 142	25 779	138 714	187 375

Source : Institut de la Statistique du Québec

2.2 Profils socioéconomiques de la région et des territoires

Les données socioéconomiques suivantes, sélectionnées pour leurs relations connues avec la vulnérabilité matérielle et sociale des territoires, sont présentées ci-après sous forme de tableaux ou de figures. Elles seront mises en lien avec la vitalité des territoires et la défavorisation sociale et matérielle dans la section suivante.

Les ménages

La taille moyenne des ménages est de 2,3, les ménages comptant deux personnes étant supérieurs. Selon le dernier recensement de 2016 effectué par Statistique Canada, 56 350 personnes vivent seules sur les 408 615 ménages privés de la région, soit près de 14 % des ménages de la Chaudière-Appalaches.

⁷ www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Chaudiere_Appalaches.pdf

⁸ www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil12/societe/demographie/demo_gen/pop_age12.htm

Dans certaines MRC, Les Appalaches par exemple, la proportion atteint 36 %. En 2016, 70% des familles monoparentales de la région ont à la tête une femme de leur ménage.⁹

TABLEAU 5 : Profil des ménages et type de famille

Profil des ménages en région		Type de familles en région	
Ménages d'une personne	31%	Couples sans enfant à la maison	47%
Ménages de 2 personnes	38%	Couples avec enfants à la maison	39%
Ménages de 3 personnes	13%	Familles monoparentales	14%
Ménages de 4 personnes	12%		
Ménages de 5 personnes	6%		
Moyenne 2,3 personnes			

Source : Profil de la population Chaudière-Appalaches, Centris

TABLEAU 6 : État matrimonial pour la population âgée de 15 ans et plus

État matrimonial, population âgée de 15 ans et plus			
Marié ou vivant en union libre	214 330	107 225	107 105
Marié	119 990	60 025	59 965
Vivant en union libre	94 340	47 200	47 140
Non marié et ne vivant pas en union libre	135 490	66 660	68 835
Jamais marié	89 395	50 520	38 875
Séparé	3 960	1 950	2 010
Divorcé	20 720	9 450	11 270
Veuf	21 425	4 745	16 685

Source : Statistique Canada, recensement 2016

La scolarisation

En février 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur publiait ses constats au terme des Journées sur la persévérance scolaire. Les quatre commissions scolaires de Chaudière-Appalaches affichent en moyenne un taux de diplomation de 80,1 % sur une cohorte de sept ans au secondaire, ce qui place la région au premier rang au Québec.

Au niveau régional, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Commission scolaire de la Beauce-Etchemins performent avec un taux de diplomation de plus de 80,6 %.

Les filles en Chaudière-Appalaches sont les meilleures au Québec au secondaire avec un taux de diplomation de 85,8 % sur une cohorte de sept ans, alors que les garçons sont en deuxième place avec un taux de 74,9 %, derrière ceux de la région de Montréal à 76,5 %. 20% des femmes de la région sont titulaires d'un diplôme universitaire (2016), dont 68 % en sciences sociales.¹⁰

Malgré ces performances, une personne de 15 ans et plus sur quatre n'a pas de diplôme d'études secondaires. Le taux varie de 15 % à 36 % selon les MRC. La région affiche un taux légèrement inférieur à celui du Québec quant aux diplômés de niveau collégial et la moitié plus bas que la province au niveau universitaire.

⁹ État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches – Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2019

¹⁰ État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches – Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2019

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

La région de la Chaudière-Appalaches compte trois Cégeps, trois Campus et cinq Centres d'études collégiales ainsi que deux Centres universitaires, répartis dans cinq des dix territoires, soit :

- Cégep Lévis-Lauzon, Centre collégial de transfert de technologie en biotechnologie TRANSBIOTECH* et Centre de robotique industrielle inc., situés à Lévis.
- Cégep Beauce-Appalaches, Centre d'études collégiales de Sainte-Marie situé en Nouvelle-Beauce et à Saint-Georges.
- Cégep de Thetford, Centre collégial de transfert de technologie en oléochimie industrielle (OLEOTEK), Centre de technologie minérale et de plasturgie inc, situés dans la MRC des Appalaches.
- Campus Lotbinière du Cégep de Thetford, situé dans la MRC de Lotbinière.
- Campus Montmagny du Cégep de La Pocatière, situé dans la MRC de Montmagny.
- Centre hospitalier universitaire en Chaudière-Appalaches, à Lévis.
- Centre universitaire Beauce-Appalaches, siège social en Beauce-Sartigan et point de service dans la MRC des Appalaches.

TABLEAU 7 : Scolarité de la population active en 2016

Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint	
Chaudière-Appalaches	Taux
Aucun diplôme	15,3
Diplôme d'études secondaires	16,7
Certificat ou diplôme d'une école de métier	24,0
Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep	22,2
Certificat, diplôme ou grade universitaire	21,8
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat	3,5
Baccalauréat	13,9
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	4,3
Ensemble du Québec	
Aucun diplôme	12,9
Diplôme d'études secondaires	18,2
Certificat ou diplôme d'une école de métier	17,2
Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep	20,9
Certificat, diplôme ou grade universitaire	30,9
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat	3,5
Baccalauréat	18,5
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	8,9

Source : Statistique Canada, Recensement 2016

L'emploi

Grâce à sa situation géographique stratégique et à sa diversité économique, la région s'illustre par une tradition entrepreneuriale bien implantée. Le marché du travail y est favorable grâce, entre autres, à un taux d'emploi supérieur à celui de l'ensemble du Québec.

La région de la Chaudière-Appalaches possède de nombreux atouts : une activité agricole parmi les plus fortes au Québec, une industrie de transformation du bois prédominante, des accès directs au fleuve Saint-Laurent, la proximité des États-Unis ainsi que la présence de centres de recherche spécialisés qui en font un territoire au dynamisme économique enviable.

La région connaît son plus bas taux de chômage depuis 5 ans. Active dans les secteurs manufacturier et touristique, la région compte de plus en plus sur la recherche et le développement pour assurer son avenir. La performance du marché du travail compense la faiblesse en ce qui concerne la scolarité. [Lien](#)¹¹

TABLEAU 8 : Portrait de l'emploi 2014 à 2018

Chaudière-Appalaches	Unité	2014	2015	2016	2017	2018
Population active	k	235,9	230,3	227,6	222,0	227,9
Emploi	k	223,4	218,7	215,2	214,3	220,3
Emploi à temps plein	k	178,7	175,5	176,5	174,4	181,3
Chômeurs	k	12,5	11,6	12,5	7,7	7,6
Taux d'activité	%	67,7	66,0	65,0	63,3	64,6
Taux de chômage	%	5,3	5,0	5,5	3,5	3,3
Taux d'emploi	%	64,1	62,6	61,5	61,1	62,5
Durée moyenne chômage	sem.	15,0	18,6	16,6	19,7	14,4
Ensemble du Québec						
Taux d'activité	%	64,7	64,8	64,6	64,9	64,6
Taux de chômage	%	7,7	7,6	7,1	6,1	5,5
Taux d'emploi	%	59,7	59,9	60,0	60,9	61,0
Durée moyenne chômage	sem.	22,9	24,4	21,3	20,0	18,7

Source : Institut de la statistique du Québec

Taux des Travailleurs

Toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches ont connu une croissance entre 2015 et 2017. La majorité d'entre elles (6 MRC) ont un taux de travailleurs plus élevé que la moyenne régionale.

La plus forte croissance est relevée dans Les Etchemins, Les Appalaches et Montmagny. La Nouvelle-Beauce affiche le plus haut taux de travailleurs de la région (+ 83,4 %), suivie par Lévis (82,8 %).

À l'instar de Bellechasse, Beauce-Sartigan, Lotbinière et Robert-Cliche ces deux MRC dépassent le taux enregistré pour l'ensemble du Québec (76 %). À l'opposé, dans Les Etchemins et Les Appalaches, on note les taux de travailleurs les plus bas de la région (71,9 % et 72,7 %, respectivement).

Le taux de travailleurs est supérieur chez les hommes dans toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches. C'est dans Les Etchemins et L'Islet que l'écart est le plus prononcé entre les femmes et les hommes, soit des différences respectives de 8,2 et 8,0 points de pourcentage à l'avantage de ces derniers.

Entre 2010 et 2015, la disparité entre les sexes s'est estompée dans la plupart des territoires supralocaux de la région. Les MRC de Lévis et des Etchemins font exception : dans le cas de la Ville de Lévis, le changement est ténu, alors que dans Les Etchemins, l'écart s'est considérablement creusé.

¹¹ economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Chaudiere_Appalaches.pdf

TABLEAU 9 : Évolution du taux des travailleurs, 25-64 ans, comparatif 2015-2017

MRC	2015	2016	2017
Beauce-Sartigan	77,1	77,7	78,3
Femmes	74,6	75,2	76,1
Hommes	79,4	79,9	80,4
Bellechasse	80,6	80,9	81,3
Femmes	78,5	78,6	78,8
Hommes	82,5	82,9	83,6
L'Islet	74,2	74,7	75,4
Femmes	70,5	71,1	71,9
Hommes	77,6	78,0	78,7
La Nouvelle-Beauce	82,3	82,7	83,4
Femmes	80,5	80,8	81,4
Hommes	84,1	84,5	85,2
Les Appalaches	71,1	71,6	72,7
Femmes	69,0	69,3	70,2
Hommes	73,2	73,8	74,9
Les Etchemins	71,0	70,8	71,9
Femmes	67,4	67,4	68,2
Hommes	73,9	73,9	75,2
Lotbinière	79,3	79,7	80,8
Femmes	78,3	78,5	79,6
Hommes	80,1	80,7	81,9
Lévis	81,7	81,8	82,8
Femmes	80,1	80,3	81,2
Hommes	83,2	83,4	84,5
Montmagny	73,2	73,9	75,0
Femmes	70,8	71,4	72,8
Hommes	75,5	76,3	77,1
Robert-Cliche	78,4	78,8	79,0
Femmes	75,2	76,1	76,1
Hommes	81,3	81,3	81,5

Source : Institut de la Statistique du Québec

Revenus

Le revenu disponible par personnes résidants de la région est inférieur à la moyenne québécoise. En 2016, il se situait à 26 865 \$ comparativement à 27 723 \$ pour le Québec. [Lien](#)¹²

Les écarts de revenus entre les femmes et les hommes, en faveur de ces derniers, sont constatés dans toutes les MRC de la région et mais plus importants dans les MRC des Etchemins et de L'Islet. Les femmes gagnent en moyenne 77% du salaire des hommes.¹³

Le revenu médian après impôt des familles comptant un couple augmente de 0,9 % dans la région de la Chaudière-Appalaches. Cette augmentation est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec.

¹² www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Chaudiere_Appalaches.pdf

¹³ État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches – Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2019

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

On constate que toutes les MRC profitent d'une croissance réelle. Aussi, la région est en avance par rapport à l'ensemble du Québec concernant le revenu médian après impôt des familles comptant un couple. [Lien](#)¹⁴

TABLEAU 11 : Revenu d'emploi médian des ménages

Revenu des ménages en région	
Moins de 50 000 \$	39 %
Entre 50 000 et 80 000 \$	25 %
Entre 80 000 et 100 000 \$	12 %
Entre 100 000 et 150 000 \$	16 %
Plus de 150 000 \$	7 %
Revenu moyen en Chaudière-Appalaches : 74 947 \$	

Source : Profil de la population, Chaudière-Appalaches, Centris

TABLEAU 12 : Revenu d'emploi médian, 25-64 ans, selon le sexe, 2015-2017

MRC	2015	2016	2017
Beauce-Sartigan	36 627	37 649	38 881
Femmes	29 693	30 570	31 874
Hommes	42 311	43 700	45 232
Bellechasse	39 263	40 146	41 700
Femmes	34 085	34 699	35 745
Hommes	43 680	44 775	46 679
L'Islet	34 041	35 388	37 303
Femmes	28 114	29 330	30 845
Hommes	39 923	40 953	42 751
La Nouvelle-Beauce	39 855	41 256	42 682
Femmes	33 920	35 325	36 618
Hommes	45 231	46 560	48 472
Les Appalaches	33 777	34 297	35 791
Femmes	28 733	29 319	30 284
Hommes	37 962	38 994	40 857
Les Etchemins	33 986	35 402	36 448
Femmes	25 396	27 092	27 971
Hommes	40 750	42 339	44 027
Lotbinière	36 019	37 365	39 045
Femmes	30 658	31 846	33 065
Hommes	41 550	42 986	44 938
Lévis	46 485	47 795	49 327
Femmes	41 406	42 669	43 576
Hommes	52 217	53 455	55 658
Montmagny	35 682	36 782	37 934
Femmes	31 781	33 039	34 497
Hommes	38 944	40 334	41 746
Robert-Cliche	35 387	36 523	37 846
Femmes	29 089	30 465	31 929
Hommes	40 529	41 568	43 148

Source : Institut de la Statistique du Québec

¹⁴ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/12-Chaudiere-Appalaches.pdf>

En 2013, la proportion des familles en situation de faible revenu est moins élevée dans la région de la Chaudière-Appalaches (3,8 %) que dans l'ensemble du Québec (8,2 %). Mentionnons que c'est la présente région qui, de toutes les régions administratives, affiche le taux le moins élevé. C'est dans la MRC des Appalaches que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu, à l'inverse de Lévis.

À l'instar des autres régions, le taux varie beaucoup selon le type de famille dans la région. Il est plus élevé pour les familles monoparentales que pour les couples. En 2015, on dénombre dans la région 4 450 familles à faible revenu, dont 2 100 sont monoparentales et 2 340 sont des couples. [Lien](#)¹⁵

TABLEAU 13 : Taux de faible revenu, selon le type de famille

Chaudière-Appalaches %	2012	2013	2014	2015
Familles à faible revenu	3,9	3,8	3,8	3,7
Familles comptant un couple	2,4	2,4	2,3	2,2
Sans enfants	2,8	2,8	2,7	2,7
Avec 1 enfant	2,2	1,8	1,8	1,8
Avec 2 enfants	1,5	1,6	1,3	1,1
Avec 3 enfants et plus	2,7	2,6	2,6	2,2
Familles monoparentales	15,4	15,0	15,8	15,2
Avec 1 enfant	13,6	13,5	14,0	13,9
Avec 2 enfants	16,3	15,5	16,4	15,0
Avec 3 enfants et plus	25,4	24,0	26,2	24,8
Ensemble du Québec				
Familles à faible revenu	8,3	8,2	8,2	7,9
Familles comptant un couple	5,8	5,7	5,7	5,4
Sans enfants	5,5	5,5	5,4	5,3
Avec 1 enfant	5,9	5,8	5,7	5,4
Avec 2 enfants	5,0	4,9	4,9	4,5
Avec 3 enfants et plus	9,0	9,0	8,8	7,8
Familles monoparentales	23,6	23,4	24,4	23,3
Avec 1 enfant	21,5	21,3	21,9	21,3
Avec 2 enfants	24,2	23,9	25,2	23,6
Avec 3 enfants et plus	37,4	36,8	38,8	35,2

Source : Institut de la Statistique du Québec

2.3 Indices de mesure de vitalité et de défavorisation des territoires

Différents indices permettent de définir et de mesurer tous les aspects de la pauvreté et les différents angles sous lesquels on peut l'aborder.

Ils constituent des outils susceptibles de servir aux acteurs de divers milieux pour mieux cibler certaines de leurs actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

¹⁵ https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil12/societe/fam_men_niv_vie/rev_dep/mfr_unite_fam12.htm

Trois d'entre eux ont été principalement utilisés dans le cadre de la planification actuelle, soit :

- 1- L'indice de vitalité des territoires (MAMH)
- 2- L'indice de défavorisation des écoles publiques (MEES)
- 3- L'indice de défavorisation matérielle et sociale (MTESS)

1- Indice de vitalité des territoires

À la demande du MAMH, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a conçu l'indice de vitalité économique. Cet indice constitue un outil de connaissance permettant de mesurer la vitalité des territoires et de suivre les progrès au regard de la démographie, de l'emploi, de la richesse et de la qualité de vie.

L'indice a été conçu à partir de trois indicateurs représentant chacun une dimension essentielle, soit :

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);
- le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus);
- le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans).

TABLEAU 14 : Classement des MRC selon l'indice de vitalité en 2016¹⁶

Nom de la MRC	Indice de vitalité	Quintile	Rang à l'échelle du Québec	Population totale
Les Etchemins	-6.2205	Q5	85	16 857
Les Appalaches	-5.0979	Q4	79	42 685
L'Islet	-2.9078	Q4	69	18 239
Montmagny	-2.4792	Q4	66	22 836
Robert-Cliche	-2.3225	Q3	43	19 593
Beauce-Sartigan	3.8098	Q2	34	52 808
Bellechasse	8.8436	Q1	17	37 360
Lotbinière	8.9547	Q1	16	32 087
La Nouvelle-Beauce	11,8661	Q1	10	37 436
Lévis	12.0760	Q1	9	145 584

2- Indice de défavorisation des écoles publiques

Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

Les écoles institutionnelles avec entente MEES-MSSS ne sont pas diffusées, de même que les écoles avec moins de 30 élèves présents au 30 septembre. Il n'y a pas d'indices de défavorisation pour les commissions scolaires à statut particulier (Littoral, crie, Kativik), de même que pour les établissements d'enseignement privés et les écoles gouvernementales. [Lien](#)¹⁷

¹⁶ www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/DR_12_MRC.pdf

¹⁷ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indices_PUBLICATION_20162017_final.pdf

TABLEAU 15 : Classement des écoles secondaires publiques, 2016-2017 [Lien](#)¹⁸

Nom de la Commission scolaire Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice du milieu socioéconomique (MSE)	Rang décile	Nombre d'élèves
Commission scolaire de la Côte-du-Sud					
École secondaire de Saint-Anselme	9,49	2	14,92	8	408
École secondaire de Saint-Charles	7,37	1	8,63	3	406
Centre de formation en entreprise et Récupération de Bellechasse	9,02	2	12,92	6	51
École secondaire de Saint-Damien	8,71	2	15,76	8	257
École secondaire Louis-Jacques-Casault	7,89	1	14,95	8	723
École secondaire Bon-Pasteur	9,00	2	8,76	3	322
École secondaire de Saint-Paul	14,17	6	19,60	9	150
École secondaire de la Rencontre	11,47	4	22,54	10	250
Commission scolaire des Appalaches					
Polyvalente de Disraeli	15,79	7	16,58	9	365
Polyvalente de Black Lake	11,33	4	10,93	5	395
Polyvalente de Thetford Mines	13,32	6	10,61	4	966
Commission scolaire de la Beauce-Etchemins					
École secondaire Veilleux	5,84	1	8,82	3	882
Polyvalente Saint-François	7,69	1	12,55	6	617
Polyvalente de Saint-Georges	9,21	2	12,43	6	1324
Polyvalente des Abénaquis	10,63	3	15,19	8	369
École des Appalaches	7,68	1	13,80	7	287
Polyvalente Benoît-Vachon	7,74	1	8,84	4	1328
École des Deux-Rives	9,66	2	13,1	6	339
Polyvalente Bélanger	10,03	3	25,25	10	590
Commission scolaire des Navigateurs					
École de la Clé-du-Boisé	7,41	1	3,44	1	129
École Pointe-Lévy	11,49	4	6,85	2	1619
École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture	13,90	6	7,53	3	696
École secondaire les Etchemins	8,16	1	4,80	1	1294
Centre de formation en entreprise et récupération	12,39	5	6,60	2	126
École secondaire de l'Horizon	7,52	1	3,81	1	542
École secondaire de l'Envol	5,57	1	3,98	1	355
École secondaire de l'Aubier	8,90	2	5,19	1	677
École secondaire Beurivage	5,54	1	10,59	4	659
École secondaire Pamphile-Le May	6,13	1	11,43	5	530

3- Indice de défavorisation matérielle et sociale

La défavorisation matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante.

Elle est composée de trois indicateurs :

- le revenu moyen
- le taux d'inoccupation (sans emploi)
- la proportion de faible scolarité

¹⁸ www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indices_PUBLICATION_2016_2017_final.pdf

La défavorisation sociale renvoie à la fragilité du réseau social, tant à l'échelle de la famille que de la communauté, composée également de trois indicateurs

- la proportion de familles monoparentales
- la proportion de personnes vivant seules
- la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves.

Santéscope offre divers points de vue sur l'état de santé de la population du Québec à partir de données permettant d'apprécier l'évolution temporelle d'indicateurs, leurs disparités selon le genre ou entre les milieux urbain et rural.

Ainsi, en 2015 au Québec, on constate que la santé des personnes vivant en milieu défavorisé matériellement et socialement est moins bonne que celle des personnes vivant en milieu favorisé :¹⁹

- ❖ Grossesses chez les adolescentes : 18 fois plus
- ❖ Bébés de poids insuffisants à la naissance : 1,6 fois plus
- ❖ Signalements retenus à la DPJ : 8 fois plus
- ❖ Hospitalisation : 1,5 fois plus
- ❖ Décès précoces (avant 75 ans) : 2,6 fois plus
- ❖ Suicides : 3,2 fois plus
- ❖ Espérance de vie Femmes : 4 ans de moins
Hommes : 8 ans de moi

2.4 Les zones de défavorisation matérielle et sociale

La population de Chaudière-Appalaches est touchée par la défavorisation matérielle de façon similaire à l'ensemble de la population québécoise.

En effet, 19 % des résidents de la région vivent dans des conditions économiques désavantageuses associées à la privation de biens et de commodités de la vie courante, comparativement à 20 % pour l'ensemble de la population québécoise.

On constate également que 4% de la population vit dans le 5^e quintile supérieur de défavorisation sociale, comparativement à 2,6 % pour le Québec. [Lien](#)²⁰

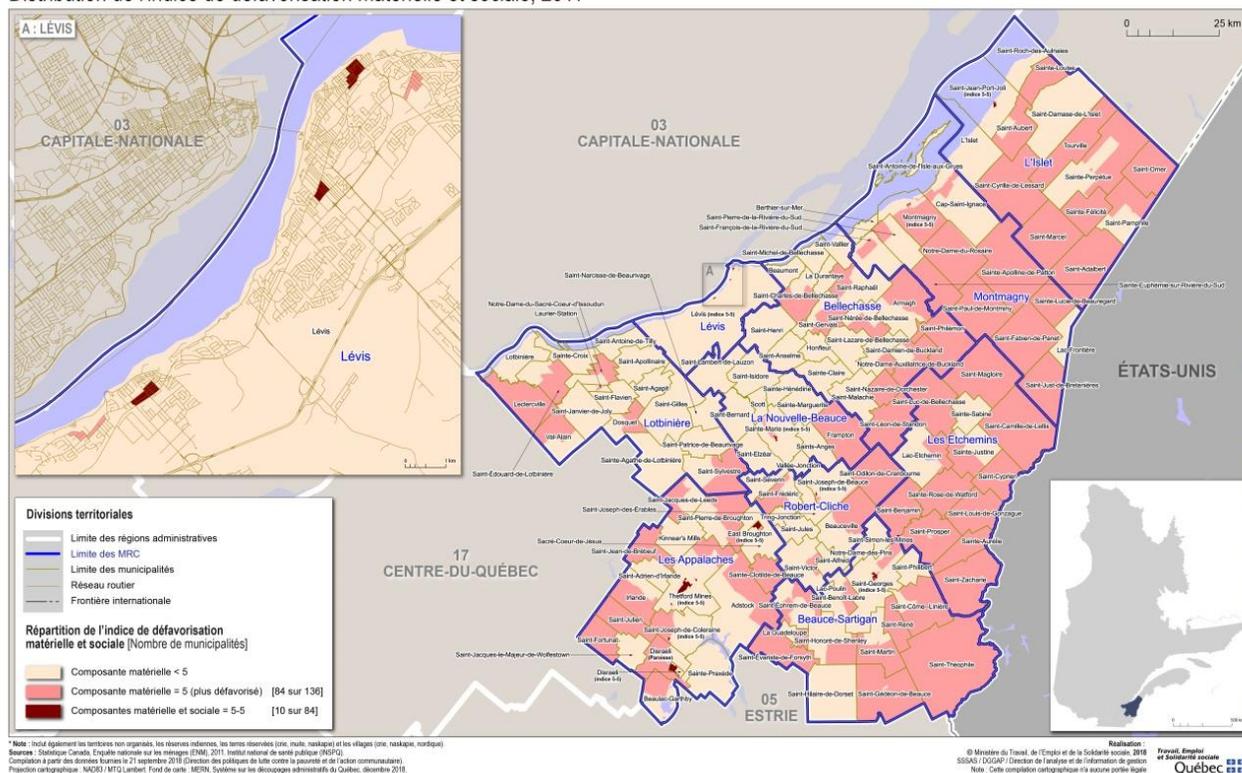
La carte suivante montre la répartition des zones de défavorisation matérielle et sociale en Chaudière-Appalaches. Les initiatives à réaliser dans le déploiement de la présente Alliance seront mises en œuvre dans ces secteurs, où les besoins sont les plus pressants.

¹⁹ INSPQ, Santéscope, septembre 2015, <http://www2.inspq.qc.ca/santescope>

²⁰ https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf

FIGURE 2 : Carte de distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale Chaudière-Appalaches, 2011

Région administrative de Chaudière-Appalaches (136 municipalité*)
Distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 2011



2.5 Les constats régionaux

Dans le cadre du Programme de solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA) en 2012-2015, *Urbanisation Culture Société* de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) avait élaboré, pour la Direction régionale d'Emploi-Québec de Chaudière-Appalaches en 2011, un *Portrait socioéconomique de la Chaudière-Appalaches en matière de solidarité sociale*. [Lien](#)²¹

L'analyse de ce portrait avait permis de dégager certains constats et établir des orientations stratégiques en matière de solidarité et d'inclusion sociale. Force est de constater que, selon l'actualisation des données et malgré une amélioration générale des conditions de vie en région, les constats de cet exercice demeurent toujours actuels.

Les femmes

La discrimination économique des femmes est toujours présente; la moitié d'entre elles gagnent moins de 19 054 \$ et le revenu médian n'atteint pas les deux tiers de celui des hommes. Les femmes gagnent en moyenne 2,96\$ de moins l'heure que les hommes. Sur une base de 35 heures par semaine, cela représente donc une perte de 5 387\$ par année pour les femmes. La part statistique du temps partiel est deux fois plus élevée pour les femmes.

²¹ www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Chaudiere-Appalaches/12_imt_portrait_Chaudiere-Appalaches_2010.pdf

Aussi, moins de femmes sont admissibles aux prestations régulières d'assurance-emploi, de par la nature des emplois qu'elles occupent (précaires, sous-rémunérés, à temps partiel).²²

Les femmes sont généralement plus scolarisées que les hommes, sauf pour la catégorie d'âge de 55 ans et plus, qui elles sont plus souvent sans diplôme que les hommes du même âge.

Les aînés

Les 55 à 64 ans forment le groupe le plus important de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Le revenu moyen des hommes de 65 et plus présente le plus grand écart de revenus, avec 5 500 \$ de moins que le Québec. La forte absence de plan de retraite assurant un revenu adéquat aux aînés renforce l'isolement et la perte du tissu social.

Les jeunes

Le taux de chômage le plus élevé se trouve chez les 16 à 29 ans, 30 % d'entre eux n'ont aucune diplomation. On constate une forte hausse de prestataires de la solidarité sociale, de problématique de santé mentale, de détresse psychologique et de criminalité, selon la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Les personnes handicapées

Les personnes ayant des limitations fonctionnelles peinent encore à se trouver un emploi et s'assurer un revenu adéquat, à cause de leurs limitations ou de préjugés. Certaines personnes, à la fin de leurs études et après l'obtention d'un diplôme qualifiant, ne trouvent pas d'emploi et sont alors contraintes de se tourner vers le programme de solidarité sociale, de par l'absence d'opportunités professionnelles.²³

Parmi les principales problématiques, celle de disposer ou d'adapter des habitations fonctionnelles (ou supervisées) et celles liées à l'intégration sociale se posent également.

Qui plus est, certaines personnes peuvent avoir des limitations de types épisodiques (par exemple, les personnes vivant avec la sclérose en plaques, le VIH-sida, la fibrose kystique, etc.) et des douleurs chroniques les empêchant sporadiquement de pouvoir exercer leur emploi ou devant se reloger temporairement.

Les prestataires des programmes de l'aide sociale et de la solidarité sociale

Une forte proportion de ces prestataires est considérée comme étant très éloignée du marché du travail : 59,7 % des prestataires de l'aide sociale affichent une durée consécutive de deux ans et plus, 19,7 % une durée de dix ans et plus chez les prestataires de la solidarité sociale. 56,1 % des prestataires de l'aide sociale affichent une durée consécutive de plus de dix ans et 54,2 % des prestataires des deux programmes ont un complété un secondaire 5 ou moins.

Les personnes seules

Vivant le plus fréquemment sous le seuil de faible revenu (31,8 %), les personnes seules constituent 72,9 % des prestataires de l'aide sociale et 89,5 % des prestataires de la solidarité sociale. Ce sont surtout les aînés âgés de 75 ans et plus qui vivent seuls, majoritairement des femmes.

²² État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches – Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2019

²³ Mémoire sur le projet de loi 173, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (« COPHAN ») à la Commission de l'économie et du travail Avril 2018

Les familles monoparentales

En Chaudière-Appalaches, 15,8 % des familles de la région sont monoparentales. Plus du quart d'entre elles ont trois enfants ou plus. Avec un revenu médian après impôt des familles monoparentales qui enregistre une baisse plus élevée que celle enregistrée à l'échelle du Québec, les familles monoparentales nombreuses peinent à maintenir un niveau de vie acceptable, sinon précaire dans les MRC et secteurs très défavorisés.

Les immigrants

Plusieurs communautés culturelles sont présentes en région, provenant principalement d'Afrique, des États-Unis, de France, d'Haïti, de Chine, de Suisse, d'Italie, d'Algérie, d'Allemagne, du Mexique et de Belgique. Les immigrants choisissent principalement de s'établir dans les milieux urbains, offrant plus de services et des communautés culturelles plus importantes; 58 % des immigrants vivent sur le territoire de Lévis. Selon le recensement de 2016 de Statistiques Canada, les immigrants représentent 2 % de la population de Chaudière-Appalaches. Il est très probable que cette proportion augmente avec les années, notamment parce que cette clientèle est sollicitée pour combler la pénurie de main d'œuvre.

En 2016, on comptait 3 645 femmes immigrantes en Chaudière-Appalaches, 25% viennent de la France et 12% de la Chine. 30% des immigrantes ont un diplôme universitaire et un salaire moyen de 33 266\$ par année. Par ailleurs, pour la même année de référence, on dénombrait 1 930 femmes autochtones.²⁴

La région de la Chaudière-Appalaches offre, par l'entremise d'organismes et associations, une gamme de services aux immigrants et aux nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration et leur insertion socioéconomique.

Ce sont les jeunes de 25 à 34 ans qui sont les plus nombreux à venir s'installer en Chaudière-Appalaches, soit plus du tiers du nombre d'immigrants, suivis des 0 à 14 ans (27 %). Seulement 1 % ont plus de 65 ans. Au moment de leur admission, plus de la moitié d'entre eux avaient au moins 14 années de scolarisation (57,7 %), soit le nombre d'années équivalent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales. Ceux qui ont 16 années de scolarité (12,4 %) possèdent l'équivalent de deux années universitaires. Les plus scolarisés des immigrants de la région (27,3 %) ont 17 ans ou plus d'années d'études, l'équivalent d'au moins trois années d'études universitaires. Parmi les moins scolarisés, 2,6 % possèdent entre 0 et 6 années d'études.

Les départs s'expliquent par la nature et la qualité des emplois, surtout en milieux ruraux. Le plus souvent hautement qualifiés et diplômés, ils cherchent des emplois liés à leurs compétences. Il semblerait donc que les problématiques de vulnérabilité de la plupart des immigrants soient davantage sociales qu'économiques.

Des revenus moyens bas

La région connaît un des meilleurs taux de chômage de toutes les régions du Québec et le plus bas observé en Chaudière-Appalaches depuis l'année 1987. La baisse du taux de chômage peut s'expliquer par le retrait du marché du travail des aînés, très présents en Chaudière-Appalaches. Cependant, en 2016, les revenus moyens sont plus bas que la moyenne du Québec avec 26 865 \$ comparativement à 27 723 \$.

²⁴ État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches – Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2019

Les emplois

Les territoires constatent que de plus en plus de travailleurs sont en situation de pauvreté. Parmi les causes identifiées, on relève le salaire minimum associé à des horaires atypiques et des emplois à temps partiel offrant un nombre insuffisant d'heures payées permettant de rencontrer les augmentations récurrentes du coût de la vie. Ces caractéristiques des emplois et la précarité d'autres sources de revenus font que des jeunes, aînés, personnes seules, familles monoparentales et familles nombreuses présentent des réalités économiques et sociales préoccupantes.

En contexte de pénurie d'employés, on constate la nécessité d'assurer une relève au sein des entreprises et des organismes et d'arrimer la formation offerte en milieu scolaire avec les réalités du marché du travail. Les questions de mobilité (transport), de la conciliation travail-famille ont également été soulevées, tout comme le recours aux retraités et à l'immigration.

L'accès aux services

Les démarches de consultation citoyenne en région ont identifié les questions de mobilité des personnes, de coûts, d'horaires et d'équité entre les services offerts aux usagers. Les enjeux de l'adaptabilité des modes de déplacement en fonction des réalités des usagers et d'offres de transport adéquates vers les services (transport collectif, transport par des bénévoles) ont été relevés.

Santé/saines habitudes de vie

Les consultations ont identifié la nécessité de développer une approche préventive en matière de santé afin d'agir sur les causes, notamment par la promotion d'un mode de vie sain et actif. La santé passe aussi par la sécurité alimentaire, l'accessibilité aux services et l'inclusion sociale. Aussi, il est apparu important d'agir sur les problématiques de santé mentale et de détresse psychologique.

2.6 Les zones ciblées, par territoire MRC

Les sections précédentes du portrait de la région ont démontré une grande disparité entre les territoires et la carte de distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale révèle un écart notable entre les MRC les plus favorisées et les moins favorisées. Les MRC les moins favorisées forment une couronne située principalement au sud de la région.

La décroissance de la population se poursuit pour les MRC des Etchemins, de Montmagny et des Appalaches. Les personnes vivant dans ces MRC, ainsi que dans certains centres villes et secteurs urbains, cumulent souvent plusieurs facteurs de vulnérabilité. De façon générale, la dévitalisation de ces économies locales affecte les niveaux de revenu, d'activité sur le marché du travail et de scolarité.

Par ailleurs, les MRC de Lotbinière, de La Nouvelle-Beauce, de Bellechasse, de Beauce-Sartigan et Lévis, dont la population est en croissance, sont souvent plus favorisées, surtout au plan matériel, et ont une meilleure espérance de vie en bonne santé.

MRC DES ETCHEMINS : territoire généralement défavorisé

La MRC doit répondre à des enjeux économiques et démographiques. Plus précisément, dans la municipalité de Lac-Etchemin, la présence marquée de milieux très défavorisés est attribuable aux difficultés économiques découlant de l'essoufflement de l'industrie forestière et du secteur de la transformation du bois (Québec International, 2012).

L'inoccupation des personnes âgées de 15 ans et + est de 45 % comparativement à 36,4 % en Chaudière-Appalaches. Le revenu moyen de la population Etcheminoise est de 28 320 \$ comparativement à 34 140 \$ en Chaudière-Appalaches. 34,1 % de la population de la MRC n'a pas de diplôme comparativement à 24,7 % en Chaudière-Appalaches.

Au cours des années 2006 à 2011, la MRC a connu une diminution de 1,9 % de sa population par rapport à une augmentation de 4,4 % pour la région de la Chaudière-Appalaches. Selon les récentes années de 2011-2016, le pourcentage de diminution s'est élevé à 4,2 % dans les Etchemins contre une augmentation de 2,3 % en Chaudière-Appalaches. [Lien](#)²⁵

MRC DE MONTMAGNY : territoire généralement défavorisé

Bien que quelques secteurs soient considérés comme favorisés, la MRC de Montmagny est classée au 4^e quintile et possède un indice de vitalité économique négatif. De plus, 43,4 % de la population du territoire se trouve dans le groupe le plus matériellement défavorisé en référence à l'ensemble de la région. Le désavantage économique de Montmagny tient au déclin de sa base industrielle illustré par les fermetures d'usines en raison de la concurrence des pays émergents.

Le territoire est très vaste : plus de 20 000 personnes sont réparties sur près de 1700 km². Ce facteur représente des défis pour répondre aux besoins matériels et sociaux, notamment en termes d'accessibilité à des services de proximité et de soins de santé.

Presque 50 % de la population du sud de la MRC et plus de 30 % pour les municipalités du nord de la MRC ne détient aucun certificat, diplôme ou grade comparativement à 24,6 % pour la région de Chaudière-Appalaches.

Selon l'indice de défavorisation des écoles publiques 2016-2017 classé par Commissions scolaires, les deux écoles secondaires de la MRC de Montmagny sont classées aux rangs 8 et 9 sur 10, 10 étant considéré comme le rang le plus défavorisé. Pour ce qui est des écoles du primaire cinq écoles sur neuf occupent un rang égal ou supérieur à 8, le rang 1 étant considéré comme moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

Le revenu personnel moyen est moins élevé dans la MRC de Montmagny que dans la région administrative.

Sur le territoire, au-delà de la prise en considération des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées, la MRC de Montmagny a identifié d'autres clientèles ayant des besoins particuliers, notamment les jeunes, les aînés et les familles (0-99 ans). [Lien](#)²⁶

MRC DES APPALACHES : territoire généralement défavorisé

Ce territoire est le 2^e plus défavorisé de la Chaudière-Appalaches, immédiatement après la MRC des Etchemins, mais avec une population beaucoup plus imposante de 42 685 habitants. L'ensemble du secteur sud-est du territoire est particulièrement défavorisé, au 4^e quintile de l'indice de vitalité économique.

²⁵ https://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Sant%C3%A9_publique/caracterisation-des-communautes/2_REC_Caracterisation_MRC_des_Etchemins_nov2017.pdf

²⁶ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/idms-12-Chaudiere-Appalaches.pdf>

La Table de développement des communautés des Appalaches reconnaît l'importance d'agir dans le secteur sud, dont les besoins sont criants, mais aussi dans la ville de Thetford Mines où une concentration importante de la population est défavorisée, notamment dans les secteurs du centre-ville, de Rivière-Blanche et de Black Lake. On retrouve un secteur défavorisé au nord de la MRC, à Saint-Pierre-de-Broughton. [Lien](#)²⁷

En ce qui a trait au dynamisme démographique, si la région de la Chaudière-Appalaches tend à voir sa population croître modérément, la MRC des Appalaches, elle, peine à la maintenir. Dans les 5 dernières années elle a vu sa population décroître légèrement.

Le taux de travailleurs dans la MRC des Appalaches à 72% est le 2^e plus bas de Chaudière-Appalaches, immédiatement après la MRC des Etchemins. Le revenu médian dans la MRC des Appalaches est le plus bas en Chaudière-Appalaches, à 35 791 \$.

Le marché du travail et les conditions de travail sont préoccupants. La rémunération moyenne des salariés dans la MRC des Appalaches est très basse, à 18 904 \$, contre plus de 30 000 \$ à Lévis et plus de 23 000 \$ dans Lotbinière. Cela s'explique du fait que les emplois offerts dans le domaine des services, par exemple, sont faiblement rémunérés et proposent des horaires atypiques.

Dans le cadre de l'Enquête-Action sur le logement réalisée par le CERD en 2014 concernant des améliorations à apporter à leur demeure : plus du tiers des répondants « propriétaires et locataires » affirment que des travaux de réparations et de rénovations seraient à réaliser. 56 % des répondants associent ces travaux aux murs, planchers et fenêtres, 6% aux travaux de plomberie et d'électricité, 16 % à la peinture et 19 % considèrent que l'isolation de la bâtisse dans laquelle ils demeurent est inadéquate. Dans la catégorie « autre », les répondants ont mentionné qu'il y aurait des travaux à effectuer à l'extérieur, par exemple aux escaliers et aux galeries. [Lien](#)²⁸

D'ailleurs, un indicateur a été ajouté au sujet de l'état des logements dans la [Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches 2016-2017](#). Le recensement démontre que le taux de réparations majeures requises pour les logements dans de nombreuses municipalités de la MRC est amplement défavorable. Plus de 36% des ménages sont composés d'une personne vivant seule et plus de 30 % de la population consacre 30% ou plus au logement.

Le vieillissement de la population dans la MRC des Appalaches est largement supérieur à l'ensemble de la région. Elle a le taux de personnes âgées de 65 ans et plus le plus élevé, avec 26 % de la population, comparativement à 19 % pour la région. Par ailleurs, les jeunes sont sous-représentés et le nombre de signalements à la DPJ est très élevé, avec 231 signalements pour 2016-2017. [Lien](#)²¹

MRC DE L'ISLET : territoire généralement défavorisé

Il existe de rares secteurs considérés comme favorisés dans la MRC. En effet, la MRC de L'Islet est classée au 4^e quintile et possède un indice de vitalité économique négatif. De plus, 46 % de la population du territoire se trouve dans le groupe le plus matériellement défavorisé en référence à l'ensemble de la région. Le désavantage économique de L'Islet repose sur sa dépendance face au secteur primaire, un secteur économique à risque. [Lien](#)²⁹

²⁷ <https://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/services-offerts/sante-publique/sante-et-bien-etre/developpement-des-communautes/caracterisation-des-communautes-locales-de-la-region-de-chaudiere-appalaches-2017-2018/>

²⁸ http://www.cerd.ca/wp-content/uploads/2015/05/resultats_enquete_action.pdf

²⁹ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/idms-12-Chaudiere-Appalaches.pdf>

D'autres indicateurs représentant des besoins matériels et sociaux ont été identifiés, notamment les services de proximité, les problèmes de sous-scolarité ainsi que les soins de santé au niveau de l'accessibilité.

La Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches 2016-2017 indique que 44 % de la population des municipalités du sud de la MRC et 30% des municipalités du nord de la MRC ne détient aucun certificat, diplôme ou grade, comparativement à 22 % pour le Québec.

Selon l'indice de défavorisation des écoles publiques 2016-2017 classé par Commissions scolaires, une des deux écoles secondaires de la MRC occupe le 10^e rang décile, considéré comme le rang le plus défavorisé. Pour ce qui est des écoles du primaire, selon celles répertoriées, 3 écoles sur 7 occupent le 9^e et 10^e rang décile, sachant que le rang 1 est considéré comme moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

Au-delà de la prise en considération des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées, le territoire de la MRC de L'Islet a identifié d'autres clientèles ayant des besoins particuliers, notamment les jeunes, les aînés, les familles (0-99 ans) et les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Notons que près d'un quart de la population du territoire de L'Islet a 65 ans ou plus. L'Islet constitue avec les MRC des Appalaches et de Montmagny, l'un des territoires ayant des populations les plus âgées.

MRC DE ROBERT-CLICHE : territoire généralement défavorisé

23 % des communautés locales de la MRC sont plutôt ou très défavorisées matériellement et socialement, dont les centres des villes de Beauceville et de Saint-Joseph. 37 % des communautés locales sont défavorisées matériellement, mais favorisées socialement et 6 % sont plutôt ou très favorisées matériellement et socialement.

Les centres villes de Beauceville et St-Odilon ont des indicateurs élevés ou très élevés de mortalité, de mortalité prématurée, de signalements retenus à la DPJ et du nombre d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). [lien](#)³⁰

Le taux de chômage est de 4 % pour la MRC. En matière de revenu, bien que 74% des personnes de 15 ans et plus ait un revenu d'emploi, 52 % d'entre elles ont un revenu d'emploi inférieur à 30 000 \$, comparativement à 48% au Québec. Aussi, 15% des ménages de la MRC sont à faible revenu.

Le nombre d'enfants par famille est plus élevé que pour la province, soit 57/1000 (Québec : 47/1000), même chose pour le nombre de naissances par année pour la MRC: 12.3/1000 (Québec : 11.2/1000). Les pourcentages de représentation sont toutefois inférieurs au taux provinciaux pour les jeunes de 0-17 ans (20 %) et pour les personnes de 65 ans et plus qui vivent seuls (24 %) parmi tous les résidents de 65 ans. Parmi les familles recensées dans la MRC, 18 % sont de familles monoparentales.

Concernant la scolarité, 30 % des personnes de 15 ans et plus sont sans diplôme, certificat ou grade et 9 % seulement détiennent un certificat ou grade universitaire. Aussi, l'indice de défavorisation des écoles publiques 2016-2017 démontre un classement de défavorisation dans les écoles primaires de Beauceville et de Saint-Victor et pour la polyvalente de Beauceville (rang 7).

³⁰ https://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Sant%C3%A9_publique/caracterisation-des-communaut%C3%A9s/6_REC_Caracterisation_MRC_de_Robert-Cliche_nov2017.pdf

MRC DE LOTBINIÈRE : territoire favorisé avec des secteurs défavorisés

Sur les 18 municipalités de la MRC, on en compte 6 défavorisées, soit le tiers. Les municipalités ainsi identifiées sont dispersées sur le vaste territoire de la MRC. La Caractérisation des communautés locales 2016-2017 – Lotbinière indique que le revenu personnel moyen de la population du territoire est inférieur à celui de Chaudière-Appalaches et la proportion des personnes à faible revenu est plus élevée dans la MRC que dans la région. [Lien](#)³¹

Le territoire compte une proportion supérieure de familles avec un enfant de moins de 5 ans que la région ainsi que de familles avec trois enfants ou plus. Il indique également qu'au chapitre de la scolarité, Lotbinière compte une proportion plus élevée de personnes n'ayant aucun diplôme d'études secondaires et une proportion moins élevée de personnes possédant un certificat, diplôme ou grade universitaire.

La Politique MADA constate que le vieillissement de la population est davantage marqué dans certaines municipalités. Ainsi, le taux de vieillissement prévu entre 2006 et 2031 est de 124 %. On estime que la population des 65 ans et plus doublera d'ici les 20 prochaines années, passant de 4 915 à 8 791 personnes âgées. Le Plan d'action du programme de mobilité-diversité de Lotbinière inclut les personnes immigrantes ainsi que les nouveaux arrivants.

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE : territoire favorisé avec des secteurs défavorisés

Aucune communauté locale de La Nouvelle-Beauce n'est positionnée comme étant très favorisée. La MRC comprend cinq communautés locales plutôt favorisées : Village, dans la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Hénédine, Grande Ligne, dans la municipalité de Saint-Isidore, Saints-Anges et Milieu agricole, dans la ville de Sainte-Marie. [Lien](#)³²

On retrouve aussi trois communautés plutôt défavorisées : Vallée-Jonction, Frampton ainsi que Secteur des oiseaux dans la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Les deux premières sont au sud de la MRC et la troisième est au nord.

La Ville de Sainte-Marie présente un profil particulier au sein de la MRC de La Nouvelle Beauce. Elle abrite les communautés locales les plus négativement positionnées au regard de l'indice de défavorisation matérielle et sociale : Vieux Sainte-Marie et Caro – Taschereau – boul. Vachon. Ces communautés ont une superficie réduite, une forte densité de population et sont à proximité de communautés relativement mieux positionnées à l'indice de défavorisation. La Ville de Sainte-Marie est entourée de communautés plus favorisées.

Le GRAP Nouvelle-Beauce note que la pauvreté augmente rapidement en Nouvelle-Beauce, avec 955 demandes d'aide alimentaire chez Moisson Beauce en 2010, pour atteindre 2 049 en 2015. Il constate les besoins vécus par plusieurs familles nombreuses qui comptent sur un seul salaire pour vivre. L'absence de transport sur l'ensemble du territoire est aussi un élément important puisque les personnes sont isolées ou confinées dans leur domicile. Et encore beaucoup trop de résidents n'ont pas de réseau social sur qui ils peuvent compter.

³¹ www.cisss-ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Sant%C3%A9_publique/caracterisation-des-communaut%C3%A9s/7_REC_Caracterisation_MRC_de_Lotbiniere_nov2017.pdf

³² https://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Sant%C3%A9_publique/caracterisation-des-communaut%C3%A9s/8_REC_Caracterisation_MRC_de_la_Nouvelle-Beauce_nov2017.pdf

La MRC finalise actuellement sa politique familiale et des aînés. Pour la réaliser, toutes les municipalités ont organisé des consultations. Les conclusions des constats seront disponibles d'ici quelques semaines et orienteront les actions à prioriser.

MRC DE BELLECHASSE : territoire favorisé avec des secteurs défavorisés

Bien que notre MRC ait globalement un indice de vitalité économique au premier quintile, il faut noter que 10 municipalités sur 20 ont des secteurs de défavorisation matérielle et sociale « plus défavorisés ». De plus, 3 d'entre elles, sont classées totalement au cinquième quintile.

L'analyse de la *Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches 2016-2017* démontre que le secteur sud de la MRC vit une réalité tout à fait différente que celle des municipalités plus au nord; quoique les municipalités plus peuplées au nord ouest présentent également une population en défavorisation matérielle et sociale qui se loge au cœur des villages. [Lien](#)³³

La MRC Bellechasse affiche une croissance démographique continue de 2006 à 2011 et de 2011 à 2016. Cette croissance est supérieure à celle de la région au cours des deux mêmes périodes. La MRC affiche une proportion moins élevée que Chaudière-Appalaches de personnes de 0 à 17 ans et une proportion plus élevée de personnes de 65 ans et plus, ce qui en fait une population davantage vieillissante.

Le revenu personnel moyen est légèrement inférieur dans la MRC de Bellechasse que dans la région et on y retrouve une proportion semblable à la région de personnes de faible revenu. Au chapitre de la scolarité, la MRC compte toutefois une proportion plus élevée de personnes n'ayant aucun diplôme d'études secondaires et une proportion moins élevée de personnes possédant un certificat, diplôme ou grade universitaire. [Lien](#)³⁴

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : territoire défavorisé avec des secteurs favorisés

On retrouve 6 municipalités de la MRC qui sont défavorisées matériellement et les autres sont plus favorisées. De plus, un petit secteur de la ville de St-Georges est défavorisé matériellement et socialement.

Au niveau de la défavorisation matérielle, des secteurs ont été ciblés avec la *Caractérisation des communautés locales de la MRC de Beauce-Sartigan 2016-2017*, soit : les municipalités de Saint-Benoît-Labre, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Côme-Linière, Saint-René, Saint-Évariste et La Guadeloupe.

Pour ce qui est de la défavorisation sociale, on la retrouve dans les quartiers des Sittelles et de Jersey Mills, de la ville de Saint-Georges. De plus, les quartiers du secteur Ouest de la ville de Saint-Georges, près de l'église et de l'hôpital sont des milieux très défavorisés matériellement et socialement tout comme le secteur Bélanger, situé dans la municipalité de Saint-Martin. [Lien](#)³⁵

³³ https://www.ciasss.ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Sant%C3%A9_publicue/caracterisation-des-communautes/9_REC_Caracterisation_MRC_de_Bellechasse_nov2017.pdf

³⁴ www.ciasss.ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Sant%C3%A9_publicue/caracterisation-des-communautes/9_REC_Caracterisation_MRC_de_Bellechasse_nov2017.pdf

³⁵ <http://www.ciasss.ca.gouv.qc.ca/index>.

VILLE DE LÉVIS : territoire favorisé avec des secteurs défavorisés

La Ville de Lévis présente un tableau largement favorable lorsque comparée à l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches. Comme cette dernière, elle affiche une croissance démographique soutenue pour les périodes de 2006 à 2011 et de 2011 à 2016.

Par rapport à la région, Lévis présente une proportion plus élevée de personnes de 0 à 17 ans et une proportion moins élevée de personnes de 65 ans et plus.

Plusieurs communautés locales voient leur positionnement amélioré lorsqu'elles passent de l'échelle de la ville à celle de la région. C'est le cas notamment des communautés les plus défavorisées matériellement et socialement (Vieux Saint-Romuald, Christ-Roy et Lamartine) qui deviennent toutes trois des communautés en équilibre matériellement.

Deux des trois communautés très favorisées matériellement et socialement, Des Boisés (dans le quartier Saint-Rédempteur) et Marie Victorin (dans le quartier Saint-Nicolas), conservent leur positionnement avantageux, quelle que soit l'échelle de référence considérée.

Au plan social, le territoire compte des proportions moins élevées de personnes de 15 ans et plus vivant seules et de personnes de 15 ans et plus qui sont séparées, divorcées ou veuves. Par contre, Lévis abrite des proportions plus élevées de familles monoparentales sans enfant ou avec au moins un enfant de moins de 18 ans. Elle compte aussi une proportion plus élevée de familles avec au moins un enfant de 0 à 5 ans mais une proportion moins élevée de familles de trois enfants et plus.

Le portrait est favorable au plan matériel, puisque Lévis compte relativement moins de personnes sans emploi (inoccupation) et de personnes de faible revenu. Le revenu personnel moyen est effectivement plus élevé dans la Ville de Lévis. Au chapitre de la scolarité, Lévis compte une proportion moins élevée de personnes n'ayant aucun diplôme d'études secondaires et une proportion plus élevée de personnes possédant un certificat, diplôme ou grade universitaire.

Malgré son portrait fort enviable, la Ville de Lévis fait face à divers enjeux sociaux. Par exemple, sa croissante démographique impose une organisation de services plus importante et adaptée à de nouvelles réalités et à un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens. La municipalité et ses partenaires font face à un défi de taille en accueillant près de 1 800 personnes de plus annuellement. [Lien](#)³⁶

FIGURE 3 : Politique de développement social et communautaire 2019, Ville de Lévis³⁷

Communautés locales défavorisées	COMPOSANTES SOCIALES		
	VIVANT SEUL	ÉTAT MATRIMONIAL	FAMILLES MONOPARENTALES
 31 110 personnes (22 % de la population de Lévis) vivent dans l'une des 10 communautés locales de Lévis identifiées comme plutôt défavorisées (7) ou très défavorisées (3).	 17 790 personnes de 15 ans et plus vivant seules	 14 200 personnes de 15 ans et plus qui sont séparées, divorcées ou veuves	 5 860 familles monoparentales
	COMPOSANTES MATÉRIELLES		
	INOCCUPATION	SOUS-SCOLARITÉ	REVENU MOYEN
	 35 155 personnes inoccupées	 15 675 personnes n'ayant aucun diplôme d'études secondaires	 9 920 personnes à faible revenu

³⁶ https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/developpement/Politique_DSC.pdf

³⁷ Recueil de données sociodémographiques et économiques, et de l'indice de défavorisation matérielle et sociale produit, en 2017, par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches.

SECTION 3 PRIORITÉS D' ACTIONS

Les démarches et les activités de plusieurs organisations et instances aux paliers provincial et régional ont fait ressortir des priorités d'interventions en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale en Chaudière-Appalaches. Les principales instances et les priorités qu'elles ont identifiées sont présentées ci-après.

3.1 Identification des priorités régionales

Différentes planifications supralocales ont inspiré l'identification des priorités régionales, particulièrement :

Le MAMH dans sa *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, Région Chaudière-Appalaches* inscrit la PRIORITÉ 13 : «Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Cette priorité, identifiée par les élus de la Chaudière-Appalaches, précise que la région souhaite soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, notamment le logement et la sécurité alimentaire, mais aussi celles visant à lutter contre les préjugés liés aux personnes en situation de vulnérabilité. [Lien](#)³⁸

LC CISS-CA dans son *Plan d'action de la Direction de la santé publique volet Communautés* expose ses propositions pour contribuer à la lutte à la pauvreté, dans un cadre de mobilisation de toutes les instances, organisations et participations citoyennes. Et ce, notamment, en matière de scolarisation et d'employabilité, d'accès au logement abordable et d'amélioration des conditions de logement, de sécurité alimentaire et d'accès à une alimentation de qualité, d'inclusion sociale, de transport et d'accès à des services à proximité. [Lien](#)³⁹ Le CISS-CA s'emploie à réaliser, par la mise en œuvre de son *Plan d'action régional en sécurité alimentaire de Chaudière-Appalaches 2013-2018 (ASSCA)*, l'une de ses priorités définitive comme étant une condition essentielle à la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la région. [Lien](#)⁴⁰

CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES est participatif et contributif en région. Agir sur la pauvreté et l'exclusion sociale constitue l'orientation d'intervention principale de Centraide. Pour y arriver, la fondation appuie des organismes œuvrant dans quatre champs d'action : assurer l'essentiel, soutenir la réussite des jeunes, briser l'isolement social et bâtir des milieux de vie rassembleurs. [Lien](#)⁴¹

PRÉCA, instance de concertation régionale pour la persévérance et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches en a fait sa mission et ajoute à ses priorités la valorisation de l'éducation. [Lien](#)⁴²

LA TREMCA a publié en mai 2017 un document synthèse intitulé *Priorités régionales de développement (2017-2021)*, émergeant de différentes démarches de consultation et de réflexion. En lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale, les élus de Chaudière-Appalaches ont identifié les priorités suivantes : le transport collectif, l'accès aux services de proximité, l'éducation incluant la formation et la persévérance scolaire, la sécurité des milieux, la sécurité alimentaire et les services de prévention et d'éducation populaire. [Lien](#)⁴³

³⁸ https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf

³⁹ <https://www.ciass-ca.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/prevention-promotion/plan-daction-regional/>

⁴⁰ <https://www.ciuiss-capitalnationale.gouv.qc.ca/plan-daction-regional-de-sante-publique-2016-2020-document-synthese>

⁴¹ <https://www.centraide-quebec.com/>

⁴² <http://www.preca.ca/>

⁴³ https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/programmes/FARR/region_12_cadre_application.pdf

LES EXPERTS DE VÉCU, qui témoignent et participent de différentes façons à la démarche globale en tant que citoyens vivant en situation de pauvreté, ont une implication considérable. Ces personnes ont été consultées lors de divers travaux, notamment dans le cadre de l'Alliance précédente (PAGSIS 2010-2015) et des consultations subséquentes.

L'expert de vécu, membre de la Table de lutte contre la pauvreté, adhère évidemment à toutes les priorités énoncées précédemment et il partage sa principale et pressante priorité : «un repas par jour pour tous». Il soulève également le droit au respect et à la dignité.

LES MILIEUX D'AFFAIRES, dont il importe de souligner l'apport et l'implication par le biais de leurs diverses organisations et fondations, a identifié des besoins sociaux et communautaires prioritaires et soutiennent des projets ou des clientèles en situation de vulnérabilité. Le développement des jeunes, représentant l'avenir de la région, est la priorité de plusieurs. Par exemple, les **Clubs Kiwanis** et **Optimiste** proposent de l'aide financière pour habiller, nourrir et éduquer les enfants plus démunis. Ils favorisent l'inclusion sociale en fournissant des activités sportives et de loisirs par le biais de Camps de jour.

LA FONDATION ANDRÉ ET LUCIE CHAGNON, est présente au sein d'instances de concertation en Chaudière-Appalaches. Elle accompagne et soutient les organismes et les initiatives correspondant à sa mission de prévention de la pauvreté en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois, dès leur conception jusqu'à 17 ans.

LA FONDATION DESJARDINS est aussi très présente dans la région et offre plusieurs bourses d'études post-secondaires et universitaires. Elle a d'ailleurs distribué plusieurs milliers de dollars à des organismes partenaires œuvrant pour la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes.

La Caisse scolaire poursuit sa mission d'éducation à l'épargne, en collaboration avec les parents et le milieu scolaire, pour transmettre aux jeunes du primaire des notions de base liées à l'épargne, à l'économie et à la coopération.

LES COOPÉRATIVES ET L'ÉCONOMIE SOCIALE occupent évidemment une place de choix dans le paysage de la Chaudière-Appalaches. Personnes morales regroupant des personnes physiques ou des sociétés ayant des besoins sociaux, culturels ou économiques communs, les coopératives sont le reflet du Québec entrepreneurial, actif et solidaire.

3.2 Identification des priorités des concertations locales

Cette section présente les organismes mandatés par les MRC pour assurer les démarches concertées d'identification des priorités locales.

LE GRAP DE BEAUCE-SARTIGAN, suite à une consultation publique tenue en 2012, avait identifié les priorités suivantes: la Lutte contre les préjugés, la prévention du décrochage scolaire, l'habitation, les services de proximité ainsi que le transport et la sécurité alimentaire. Actuellement les membres du GRAP Beauce-Sartigan «Partenaire du développement social» réalisent des actions portant sur les priorités du transport et de la sécurité alimentaire.

Le 24 mai 2019, lors d'une consultation publique, les organismes communautaires, les municipalités et les partenaires de la santé et de l'éducation ont profité de cette rencontre pour réévaluer les priorités locales pour la MRC de Beauce-Sartigan.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

Plusieurs priorités qui avaient été identifiées en 2012 demeurent d'actualité, soit : l'éducation et la prévention du décrochage scolaire, les services de proximité en particulier l'accès à des soins de santé et des services sociaux, l'habitation et la sécurité alimentaire. À ces priorités s'ajoutent le revenu et l'endettement.

LA TABLE ACTION SOLIDARITÉ BELLECHASSE, créée en 1997, réunit communauté et ressources pour favoriser l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Parmi les différentes activités en cours, elle réalise le bilan de programme SISCA et rédige le Plan d'action 2016-2019.

Les membres de la Table de concertation des personnes âgées et leurs proches de Bellechasse, comprenant 19 représentants d'organisations provinciales, régionales et représentants de la communauté locale ainsi que la Table des partenaires pour l'accessibilité au transport se mobilisent pour trouver des réponses adéquates aux besoins la communauté de la MRC de Bellechasse.

Les réflexions quant à la pauvreté et l'exclusion sociale ressortant de ces concertations ont mené à l'identification des mêmes 6 priorités désignées par la majorité des MRC, soit : Sécurité alimentaire, Transport et mobilité, Services de proximité, Habitation et logement social, Lutte contre les préjugés, Loisirs.

LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DES APPALACHES, dans ses travaux ainsi que dans une large consultation tenue en prévision du PAGIEPS, a identifié quatre priorités, soit : Lutte contre les préjugés, Sécurité alimentaire, Services de proximité et Transport et mobilité.

Un comité de planification secteur sud a été mis en place afin de comprendre les enjeux touchant ce secteur et d'en mobiliser les acteurs. Le comité a procédé à une analyse stratégique et en a fait ressortir quelques recommandations:

1. Renforcer la concertation et le partage entre les municipalités du secteur sud et mobiliser la population.
2. Assurer un accès aux services pour tous les citoyens, en organisant du transport collectif vers les pôles de services comme la ville centre de Thetford Mines et en offrant des services de proximité dans les communautés locales du secteur sud, notamment en décentralisant les services de santé, sociocommunautaires, de soutien et d'accompagnement.
3. Maintenir et développer l'attractivité du territoire par l'accueil de nouvelles familles et d'immigrants, par une offre de services optimale et la bonification de la qualité de vie (on peut entendre la réduction des inégalités sociales).
4. Développer un sentiment de fierté.

LE GRAP DE ROBERT-CLICHE ET LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ont réalisé un portrait statistiques de la MRC Robert-Cliche, qui a fait ressortir les forces et les faiblesses du territoire, en termes d'impacts sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'analyse a permis d'identifier cinq (5) priorités en vue d'élaborer un plan d'actions, soit : Sécurité alimentaire, Transport et mobilité, Habitation et logement social, Lutte contre les préjugés, Éducation, prévention du décrochage et persévérance scolaire.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

Ce plan d'action 2018-2023 aura pour objectif de diminuer les obstacles et de favoriser les moteurs du développement social pour les prochaines années. Il intégrera des actions de sensibilisation et d'information pour la population et les acteurs économiques, sociaux et politiques dans le but de diminuer les préjugés et de les mobiliser dans la lutte contre la pauvreté et ses conséquences sur la qualité de vie.

L'enjeu du plein emploi génère d'importantes problématiques reliées au faible revenu et à la faible scolarité, tels des problèmes de santé, d'exclusion sociale et stigmatisation. Le GRAP a constaté que les préjugés à l'égard des citoyens vivant en situation de vulnérabilité et d'isolement demeurent.

D'autres enjeux ont également été retenus à la suite d'un exercice réalisé avec Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, en octobre 2017, en lien avec le premier enjeu global :

- L'impact de la culture beauceronne sur la vulnérabilité des personnes
- L'attractivité à l'éducation et la relation à l'emploi
- L'accès aux services et la desserte du transport collectif et adapté

Les analyses des concertations ont conclu à la nécessité d'informer la population des travaux de la table de développement social GRAP MRC Robert-Cliche : portrait, analyse de milieu et priorisation en vue d'élaborer des plans d'actions par municipalité.

Il faut également permettre aux familles, aux citoyens de participer et de s'impliquer à la mise en place des actions dans leurs propres réseaux et groupes d'actions municipales en constituant des comités de citoyens dont le champ d'action inclut la sensibilisation locale aux réalités socioéconomiques, par exemple le faible niveau de revenu d'emploi en lien avec la taille des familles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES ETCHEMINS se sont regroupés pour réaliser, en 2019, un rassemblement de personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale (les experts du vécu) afin d'identifier de nombreux besoins sur le territoire des Etchemins.

En effet, pour les experts de vécu, il est d'abord essentiel d'avoir accès à des aliments à un coût abordable en tout temps, de pouvoir participer à la vie sociale et culturelle soit par la mise sur pied d'un transport ou avec des moyens financiers plus larges, d'avoir de l'aide pour faire son épicerie, cuisiner ou autres types d'accompagnement, d'élargir les services et augmenter les heures d'ouverture de la soupe populaire.

Ainsi, le rapport de la consultation identifie les priorités suivantes : Sécurité alimentaire, Transport, Inclusion sociale, Soutien aux organismes, Accès aux services et Insertion socioprofessionnelle.

LE GRAP LOTBINIÈRE est un lieu de concertation qui existe depuis 2001. Il est un acteur incontournable en ce qui concerne les enjeux sociaux liés à la pauvreté et ayant un impact sur les individus, les familles et la communauté de Lotbinière. Ses principales valeurs sont l'ouverture, le respect, le travail d'équipe ainsi que la solidarité.

Ses préoccupations et actions sont axées sur la lutte aux préjugés et à la pauvreté, l'accès aux services publics, l'accès au transport et au logement, la sécurité alimentaire ainsi que le volet : justice sociale, inclusion et égalités.

Le portrait de l'offre alimentaire réalisé en 2016 détermine cinq grands volets d'actions : le transport, le volet support aux commerces (mise en valeur des produits, relève, etc.), la récupération et la redistribution alimentaire, les initiatives communautaires (jardins collectifs ou communautaires, groupes d'achats, cuisines collectives, cours de cuisine, etc.) ainsi que le volet politique (logements sociaux, salaire minimum, etc.).

Le GRAP Lotbinière informe et consulte la cinquantaine de partenaires de la Table de concertation et de développement communautaire de Lotbinière selon les projets et les échéanciers. La Table se réunit annuellement à trois reprises. Dans le cadre de la planification stratégique 2019-2022 de la MRC de Lotbinière, celle-ci a identifié quatre enjeux, dont l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie. Le transport collectif est la priorité stratégique de cet enjeu.

Le transport collectif est également la priorité stratégique identifiée dans plusieurs autres exercices dont le Plan d'action 2017 – 2020 du GRAP Lotbinière, le Portrait de l'offre alimentaire dans la MRC de Lotbinière – Centre-Femmes Lotbinière et GRAP Lotbinière (2016), l'Analyse sociale territoriale (AST) Lotbinière, réalisée par Centraide Québec-Chaudière-Appalaches (2017) ainsi que dans la Politique Municipalités Amis des Aînés et des Familles de la MRC de Lotbinière. En plus du transport, l'AST – Lotbinière identifie l'accès au logement, l'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante, ainsi que la complémentarité entre l'emploi et l'éducation comme étant des enjeux prioritaires.

LA VILLE DE LEVIS, dans le cadre de la démarche d'élaboration de sa *première Politique de développement social et communautaire*, lançait une importante tournée de consultations publiques à l'hiver 2018. Soutenue par les partenaires de la Commission de développement social et communautaire, la démarche visait à se doter d'une lecture claire et actuelle des préoccupations et des besoins de la population lévisienne en matière de développement social et communautaire, notamment des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Cet exercice a permis, par la collecte de données quantitatives et qualitatives, de mettre en lumière les facteurs qui influencent le plus la qualité de vie des personnes sondées, plus précisément des citoyennes et des citoyens en situation de vulnérabilité de la communauté. De ces actions, cinq (5) axes d'interventions ont été dégagés et intégrés à la Politique.

FIGURE 4 : Axes d'intégrations prioritaires, Lévis, 2018 [Lien](#)⁴⁴



Les membres de la Commission de développement social et communautaire de Lévis ont souhaité que les projets locaux qui seront mis en oeuvre dans le cadre de l'Alliance s'inscrivent dans les priorités de la Politique de développement social. Cette orientation est légitimée par la consultation des 800 citoyennes et citoyens sondés.

⁴⁴ https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/developpement/Politique_DSC.pdf

La Table de développement social de la MRC de L'Islet et la Table de développement social de la MRC de Montmagny ont été fondées en octobre et novembre 2017. Ces instances de concertation sont présentement composées d'élus de la MRC de L'Islet, de représentants du milieu institutionnel (réseau de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches, commission scolaire, centre local d'emploi), de représentants d'organismes communautaires financés par les différents ministères existants ainsi qu'un délégué au transport. D'autres représentants peuvent joindre ces instances en fonction des besoins.

LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE L'ISLET a ciblé cinq (5) priorités sur les 12 désignées par la MRC en vue d'élaborer un futur plan d'action : Éducation, Transport, Sécurité alimentaire, Logement, Vie communautaire/sports-loisirs/arts et culture. Lors de rencontres en comité, d'autres enjeux ont été ciblés : l'égalité hommes-femmes, l'implication citoyenne, la sécurité, les environnements favorables aux saines habitudes de vie, le développement du jeune enfant et l'accès aux services de soins de santé et services sociaux.

LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE MONTMAGNY, ses membres et des experts de vécu ayant une parfaite connaissance de leurs besoins sur le territoire, ont ciblé plusieurs priorités en consensus : Sécurité, Éducation et Scolarisation, Développement du jeune enfant, Égalité hommes-femmes et Mobilité et transport.

3.3 Les six (6) priorités régionales

Le recoupement des priorités issues des démarches d'identification ont fait ressortir six (6) priorités communes à la majorité des territoires.

Considérant que ces priorités ont été identifiées tant par des organisations provinciales et régionales que par chacun des 10 territoires de la région, il est permis de considérer les priorités ci-dessus comme étant les priorités régionales de la Chaudière-Appalaches. Les initiatives à réaliser dans le cadre de la présente Alliance seront en lien avec l'une ou plusieurs d'entre elles.

Nonobstant les priorités d'actions ciblées, tous les intervenants relèvent impérativement la nécessité de sensibiliser et d'informer la population ainsi que les acteurs économiques, sociaux et politiques aux enjeux de la pauvreté, à ses impacts et à ses conséquences. Ceci afin de les mobiliser dans un effort cohérent et concerté de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale en Chaudière-Appalaches.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- . Sécurité alimentaire
- . Transport et mobilité
- . Services de proximité
- . Habitation et logement social
- . Lutte contre les préjugés
- . Prévention décrochage et persévérance scolaire

Le tableau de la page suivante indique la sélection des priorités, identifiées par MRC.

TABEAU 15 : Priorités locales identifiées par les territoires faisant ressortir les priorités régionales

MRC	Engagement citoyen	Habitation et Logement adéquat	Insertion sociale et professionnelle	Lutte contre les préjugés	Sécurité alimentaire	Services de proximité	Transport et mobilité	Soutien à l'action communautaire	Loisirs	Prévention décrochage persévérance scolaire éducation
Beauce-Sartigan		X		X	X	X	X		X	X
Bellechasse		X		X	X	X	X		X	
La Nouvelle-Beauce		X			X		X			
Les Appalaches				X	X	X	X			X
Les Etchemins	X		X		X	X	X	X		
Lévis	X	X	X		X	X	X	X	X	
L'Islet	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Lotbinière		X		X	X		X			
Montmagny		X	X	X	X	X	X			X
Robert-Cliche		X		X	X		X			X
TOTAL	3/10	8/10	4/10	7/10	10/10	7/10	10/10	2/10	4/10	5/10

Des enjeux ont également été identifiés :

Partage intermunicipal et développement de sentiment de fierté

Vie communautaire

Soutien au développement du jeune enfant

Des clientèles (autres qu'hommes et femmes) ont été ciblées :

Nouveaux arrivants et immigrants (attractivité du territoire et accueil)

Jeunes et aînés (en termes de représentativité)

Personnes vivant avec un handicap

Familles

3.4 Définition des priorités régionales

Bien que l'appellation générale de chacune des priorités la définisse bien, les différentes concertations proposent des nuances, précisions ou perspectives qui découlent de leurs réalités et des conditions propres à leurs territoires.

Sécurité alimentaire

Beaucoup d'initiatives ont été mises en place pour améliorer la sécurité alimentaire dans le cadre du dernier plan gouvernemental de lutte à la pauvreté et diverses autres planifications. Toutefois, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire encore afin d'assurer à tous l'accès et la disponibilité de repas quotidien partout en Chaudière-Appalaches. Pour l'ensemble des intervenants régionaux et locaux, l'efficacité et la cohérence des interventions en sécurité alimentaire passent par la concertation et la mobilisation.

Aussi pour la Table de développement des communautés de la MRC des Appalaches, un nouveau levier financier pourrait soutenir la mobilisation et la concertation en vue d'unifier l'offre de services en sécurité alimentaire dans une trajectoire intégrée, moderne et efficace.

Le GRAP Lotbinière exprime les mêmes intentions dans son Plan d'action 2017-2020, soit : favoriser l'arrimage des actions en sécurité alimentaire pour améliorer la compréhension de la réalité de chacun, agencer une meilleure offre de services et éviter le dédoublement en :

- Soutenant la coordination d'Aide Alimentaire selon les demandes;
- Conservant les liens avec le comité régional en sécurité alimentaire;
- Poursuivant les cinq volets d'action ressortis à la suite du portrait de l'offre alimentaire : Transport, Support aux commerces, Récupération et redistribution alimentaire, Initiatives communautaires et Volet politique;
- Sollicitant les partenaires en fonction des besoins.

La MRC des Etchemins, un territoire principalement défavorisé matériellement et socialement, est vaste mais peu peuplé aussi les différents services alimentaires se sont développés mais n'atteignent pas toutes les municipalités du territoire; certaines n'ont pas accès à une épicerie ni même à un dépanneur et sont des zones de désert alimentaire. La concertation locale affirme que la sécurité alimentaire est la base de la vie et que cette priorité pourrait être renforcée par des sous-priorités, par exemple l'accès à des services de proximité (épicerie, dépanneur). Ainsi, des initiatives à réaliser pourraient favoriser les accès en termes de transport vers les municipalités offrant les services d'approvisionnement, dans un cadre d'actions regroupées et concertées.

Dans sa planification de *Mobilisation des communautés dans la MRC de Robert-Cliche 2018-2023*, la stratégie «Tous unis pour une meilleure sécurité alimentaire» le GRAP Robert-Cliche cible aussi prioritairement les enjeux d'approvisionnement alimentaire des communautés défavorisées et les enjeux liés à l'accès difficile aux services en milieu rural.

Dans le plan d'action du GRAP Beauce-Sartigan, la sécurité alimentaire et le transport sont des priorités où les différents acteurs agissent afin d'augmenter l'offre de ces services pour les milieux ruraux ainsi que pour la ville de Saint-Georges. De plus, un répertoire des cuisines collectives a été comptabilisé afin de réaliser un guichet unique en sécurité alimentaire.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

Dans l'attente de sa réalisation, le sous-comité continue de réfléchir à d'autres alternatives afin que la population et les personnes plus vulnérables puissent se nourrir adéquatement et qu'ils aient accès à une épicerie. Durant les dernières années, plusieurs épiceries ont dû fermer, et ce dans différentes municipalités rurales comme par exemple à Saint-Gédéon et à Saint-Côme.

Pour leurs parts, les organismes d'aide alimentaire sur le territoire de la Ville de Lévis font face à une hausse des demandes et une difficulté à répondre à celles-ci notamment dues à des enjeux d'espaces adaptés aux besoins (ex. : cuisine trop petite, espace d'entreposage restreint, etc.). Plusieurs organismes déploient des efforts importants pour bénéficier de soutien financier leur permettant d'accroître leur revenu afin d'agrandir et de réaménager leurs locaux. L'objectif de ces réaménagements locatifs vise à augmenter l'offre de service alimentaire par de nouveaux services.

Dans la mise en place de son *Comité régional de sécurité alimentaire*, la Direction de la santé publique a la même préoccupation et souhaite une représentation locale activement impliquée dans l'action touchant aux déterminants de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi elle invite chaque instance locale de concertation à mandater un membre siégeant à leur instance locale pour participer au Comité régional pour la sécurité alimentaire. Cette représentation permettra d'alimenter tout le groupe sur les réalités vécues localement.

Transport et mobilité des personnes

Le transport collectif, le transport adapté et l'accompagnement bénévole sont des services qui permettent l'accès à des services alimentaires, commerciaux, médicaux, d'urgence et la participation à de la formation, des recherches d'emploi, des plateaux de travail, des activités sociales pour n'en nommer que quelques exemples. Il est essentiel de les mettre en place, ou de les maintenir, et en améliorer l'efficacité. Actuellement, les territoires constatent une problématique importante de mobilité des personnes et d'accès à l'ensemble des services, principalement pour des raisons de disponibilité et de coûts, et ce particulièrement pour les citoyens vivant en situation de pauvreté.

Cette problématique est une priorité pour la Table de développement social de la MRC Robert-Cliche, qui a constaté de plus qu'elle diminue de manière significative l'inclusion sociale de nombreuses personnes.

Dans Bellechasse, la Table des partenaires pour l'accessibilité au transport est une concertation de partenaires publics et communautaires qui a pour objectif de rechercher des solutions en termes de transport collectif, transport adapté et accompagnement bénévole. L'instance concentre ses efforts à favoriser l'échange d'information, concernant les besoins rencontrés par la population plus vulnérable, auprès du Comité de gestion des transports de la MRC.

La Table de développement des communautés de la MRC des Appalaches précise, quant au «Transport» et «Service de proximité» que l'information sur ces services doit être diffusée de façon à rejoindre la clientèle vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Elle met aussi de l'avant la nécessité de mobilisation et d'actions concertées, dans la mise en place éventuelle de transport en commun dans la MRC pour rejoindre les secteurs défavorisés.

Lévis entend travailler pour faciliter l'accès aux services de transport adapté et à un transport abordable pour les personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des particularités. La Ville œuvre également à faciliter les déplacements actifs, sécuritaires et utilitaires en milieu urbain.

Services de proximité

Toutes les concertations s'entendent pour lier cette priorité aux autres priorités, et particulièrement transport, mobilité des personnes et sécurité alimentaire, en termes de disponibilité et d'accessibilité.

La proximité d'un service ne se définit pas uniquement par la présence physique du service dans la localité, mais aussi par l'accessibilité au service à une distance jugée acceptable par les résidents et les autres acteurs concernés par la mise en œuvre de ces services. Par exemple, les commerces d'alimentation (épicerie, dépanneur) et les services communautaires (cuisines collectives ou dépannage alimentaire) ne pas tous disponibles dans plusieurs des municipalités de la Chaudière-Appalaches. Les résidents doivent donc se déplacer dans une municipalité voisine et, particulièrement les personnes vulnérables, n'ont pas accès à un moyen de transport ou à un accompagnement qui leur permettraient de se déplacer.

La priorité de l'accessibilité aux services publics ou services au public se pose particulièrement dans les petites localités rurales et dans les territoires à faible ou très faible densité de population. Plusieurs d'entre eux ont des petites communautés dévitalisées qui sont synonyme de désertification rurale.

[Lien](#)⁴⁵

Outre les services assurant la sécurité alimentaire et la mobilité pour y accéder, on compte parmi les services de proximité ceux répondant à des besoins physiques ou géographiques (eau, électricité, communications), les services répondant à des nécessités sociales et de santé (services éducatifs et de formation, pharmacie, médicaux, socio-sanitaires), les services commerciaux (financiers, habillement, stations d'essence) et les services d'amélioration de la qualité de vie (communautaires, à la petite enfance, aux personnes âgées, de loisirs et socio-culturels tels que les bibliothèques, les activités de diffusion culturelle et artistique).

Éducation, prévention du décrochage et persévérance scolaire

L'organisme régional PRÉCA a consulté près des 400 partenaires de la réussite éducative des dix (10) territoires de la Chaudière-Appalaches Cette grande consultation innovante a vu naître la stratégie *Horizon 2022*. Les Espaces de réflexion ont permis aux différents partenaires des différents secteurs et de tous horizons de réfléchir à une vision commune au 30 juin 2022, pour chaque priorité et ses priorités d'action.

L'éducation, la formation et la scolarisation assurent des emplois de qualité et de meilleures perspectives d'avenir. Elles sont des facteurs essentiels du développement social des communautés. La question de l'emploi sans obtenir de diplôme a comme résultante le décrochage ainsi que la dévalorisation de l'éducation. Elle préoccupe de manière importante les acteurs de développement social de La MRC Robert-Cliche. Ceux-ci croient qu'il faut changer les normes sociales et que la communauté, les parents et les entreprises doivent valoriser davantage les études et la diplomation.

La concertation Solidarité et inclusion sociale en Beauce-Sartigan fait état du taux de sous-scolarisation qui atteint 35 % du territoire et du niveau de littératie très bas, d'où un Plan d'action à bâtir.

Dans le territoire de Lévis, les priorités d'action seront investies dans un premier temps sur les déterminants de la qualité de vie qui sont les leviers essentiels de la réussite éducative.

Habitation

⁴⁵uqat.ca/chairedesjardins/medias/uploads/misc/Carrier_services_proximite_petites_collectivites_PubROCR.pdf

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

La priorité de l'habitation se définit, pour les instances locales de la région, en deux volets, soit : la disponibilité de logements abordables pour les personnes vulnérables et la qualité de ces logements, c'est-à-dire un nombre de pièces et des services suffisants pour combler les besoins et des immeubles sains, en bon état et bien entretenus.

La population lévisienne a identifiée l'habitation et le milieu de vie comme une priorité d'action à investir. Des efforts sont déployés pour favoriser une offre de logement abordable, sécuritaire et de qualité.

L'équipe locale élargie sur le soutien communautaire en logement social et communautaire (ÉLÉ)- OMH Robert-Cliche propose l'implication des locataires pour l'analyse de leurs besoins et la sensibilisation des intervenants aux réalités vécues. Cinq (5) citoyens locataires ont commencé à représenter cette clientèle à la Table de développement social locale.

La concertation de Beauce-Sartigan déplore que plusieurs personnes soient toujours sur des listes d'attente d'un logement social dans son territoire. Le GRAP local a inclus cette problématique dans son plan d'action, tout comme les groupes de concertation du territoire de Bellechasse.

Pour sa part, la Table de développement social des Appalaches n'a pas identifié l'habitation comme priorité dans le cadre actuel puisqu'il y a un taux d'inoccupation important pour le territoire de la MRC. Toutefois, la rénovation de logements pourrait être priorisée par rapport à des projets de construction de logements sociaux. D'ailleurs, dans la *Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches 2016-2017*, un indicateur a été ajouté au sujet de l'état des logements. Le recensement démontre que le taux de réparations majeures requises pour les logements dans de nombreuses municipalités de la MRC est largement défavorable.

Enfin, la Table de développement social de la MRC de Montmagny s'inspire de la pyramide de Maslow pour regrouper et hiérarchiser les priorités de besoins.

Lutte contre les préjugés

Les préjugés à l'endroit des personnes qui vivent en situation de pauvreté ou autre vulnérabilité engendrent la discrimination systémique, brisent la communication et accentuent les inégalités sociales. Ils provoquent honte et souffrance et entraînent l'exclusion sociale et l'isolement. [Lien](#)⁴⁶

La concertation Solidarité et inclusion sociale Beauce-Sartigan cible, dans son plan d'action, la lutte contre les préjugés envers des personnes sans emploi.

La MRC des Appalaches fait de la lutte contre les préjugés une composante de l'éducation au sens large du terme, incluant l'éducation populaire et la sensibilisation aux réalités des personnes vulnérables.

La Table de développement social-GRAP-ÉLÉ MRC Robert-Cliche constate que les préjugés, l'exclusion et la stigmatisation à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité sont présents et constituent des atteintes à la dignité. Une campagne et un documentaire de sensibilisation ont été entrepris dans le cadre du Plan d'action 2018-2023. L'instance poursuit le travail de sensibilisation dans les institutions.

3.5 Priorités identifiées dans certains territoires

Comme on le démontre dans le Tableau 15, page 40, certaines priorités identifiées n'ont pas été retenues par la moitié ou plus des 10 territoires MRC de la Région, dans le cadre du présent plan de

⁴⁶ <http://www.pauvrete.qc.ca/campagnes-2/campagnes-contre-prejuges/#ancre1>

travail. Puisque celui-ci est évolutif, les priorités, tant régionales que locales, pourraient être sélectionnées différemment en cours de déploiement de l'Alliance, selon l'évolution des situations affectant les conditions de vie. Les priorités identifiées par ces territoires sont présentées ci-après.

Insertion sociale et professionnelle

Pour les territoires ayant identifié cette priorité, l'enjeu principal du maintien en emploi et l'insertion sociale et professionnelle est l'accompagnement. Celui-ci nécessite des ressources que les territoires ont peine à combler, qu'il s'agisse de disponibilité financière ou de personnel spécialisé.

La Maison de la Famille de Nouvelle-Beauce trouve important de séparer ce terme soit, insertion sociale et insertion professionnelle car ce sont deux notions différentes. Ainsi, même si une personne intègre le marché du travail, avec ou sans accompagnement de savoir-faire, il doit y avoir un soutien au niveau social afin de combler certaines bases du savoir-être.

Engagement citoyen

Les concertations des Etchemins, de L'Islet, de Lévis et de Montmagny rapportent que dans leurs secteurs défavorisés surtout, tous les services offerts par chaque organisation ont une grande importance dans le milieu, peu importe la clientèle qui les reçoivent. Selon sa mission, chacun offre des services qui impliquent, de quelconque façon, l'engagement citoyen.

Dans les différentes activités offertes, il y a toujours l'idée d'inclure socialement chaque bénéficiaire. Sur certains de ces territoires, on constate que peu d'entreprises ou de commerces permettent d'engager des gens en réinsertion socioprofessionnelle. Les employeurs demandent souvent des formations spécifiques ou n'acceptent tout simplement pas d'offrir d'emplois, généralement par méconnaissance du soutien à offrir. Actuellement, seulement deux entreprises proposent des plateaux de travail adaptés et supervisés.

Concernant l'engagement citoyen l'enjeu soulevé est de faire réaliser aux gens dans le besoin, à leurs proches ou à la communauté qu'offrir un service ou un soutien n'est pas toujours facile en termes de disponibilités de ressources et que recevoir cette aide implique la capacité de l'apprécier, par exemple en s'impliquant. Tous les citoyens, de tous les milieux, peuvent apporter une contribution dans l'aide à autrui. Les personnes ayant déjà reçu, ou recevant toujours, du soutien sont particulièrement bien placées pour s'engager et apporter une connaissance, une expérience de vécu, permettant d'améliorer les services. De plus, l'engagement citoyen apporte reconnaissance, estime de soi, intégration à un réseau social et à la communauté.

Soutien à l'action communautaire

L'action communautaire est une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social des territoires. Les Etchemins et Lévis soulignent notamment qu'il doit y avoir une reconnaissance des citoyens pour les actions posées par les organismes communautaires.

Lévis propose d'amener toutes les communautés locales, qu'elles soient favorisées ou défavorisées, à prendre part, d'une quelconque façon, au développement social sur le territoire lévisien.

Arts et culture, Loisirs, Sports

Les arts, la culture, le loisir et les sports s'avèrent des puissants outils de construction sociale et de lutte à la pauvreté sociale, un lieu unique de participation dans la communauté. Les MRC de Bellechasse, de

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'Islet et de Lévis ont reconnu l'importance, sur leurs territoires, de favoriser l'accès pour les personnes vulnérables aux arts, à la culture, aux loisirs et aux sports. Ces activités contribuent à la découverte d'autres réalités, à faire émerger des compétences, à nourrir l'estime de soi, à construire des repères et à favoriser la participation citoyenne.

Une communication de l'UQTR soutient que «le loisir, qu'il soit jeu, sport, art ou activité physique et sociale, est un instrument de la vie personnelle, communautaire et familiale. Le match de soccer de son enfant prend l'envergure d'une expérience familiale; le festival de quartier est vécu comme une expérience communautaire; le parc devient une place publique. Un groupe d'entraide aménage des temps de loisir essentiels au développement du sentiment d'identité, de solidarité et d'appartenance de ses membres. Bref, le loisir est devenu un lieu de participation sociale, accessible et porteur de richesses personnelles et collectives. » [Lien](#)⁴⁷

Parmi les nombreux bénéficiaires associés aux activités artistiques, culturelles, de loisirs et aux sports, on constate que c'est aussi parfois l'occasion de se démarquer et d'accéder à un meilleur avenir, comme en témoignent plusieurs artistes et athlètes reconnus et admirés, issus de milieux défavorisés ou en état d'exclusion sociale dû à leur différence.

SECTION 4 MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE

4.1 Structure de gouvernance

La structure de gouvernance a été établie en fonction des structures efficaces existantes en Chaudière-Appalaches. Elle favorise la collaboration et met à profit la concertation, la mobilisation et l'expertise des acteurs régionaux et locaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La mise en place de cette approche de gouvernance territoriale reconnaît l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux.

En Chaudière-Appalaches, la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) a pour mission de se concerter sur les dossiers afin de se positionner comme région, de défendre et de promouvoir les intérêts de la Chaudière-Appalaches. Tout comme dans la structure mise en place dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), c'est la TREMCA qui est l'instance décisionnelle de la planification et du déploiement de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches.

Les MRC ont désignées pour les représenter chacune une organisation locale significative, impliquée localement et régionalement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles forment la Table régionale de lutte contre la pauvreté, avec le mandataire, des organisations partenaires bien présentes et collaboratrices en région, un expert de vécu et, en soutien, des ressources des Directions régionales de Services Québec de la Chaudière-Appalaches MTESS et du MAMH. Cette nouvelle concertation réalise la planification et la mise en œuvre de l'Alliance.

Le lien entre les élus de la Chaudière-Appalaches et la Table de lutte contre la pauvreté est assuré par la Table des DG, formée des 10 directeurs généraux des MRC de la région. Ces relations existent déjà entre les élus et les intervenants mis à contribution pour la réalisation de l'Alliance, notamment par leur

⁴⁷ https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/38767/5/F1520376478_Bulletin_Vol.8_No16.pdf

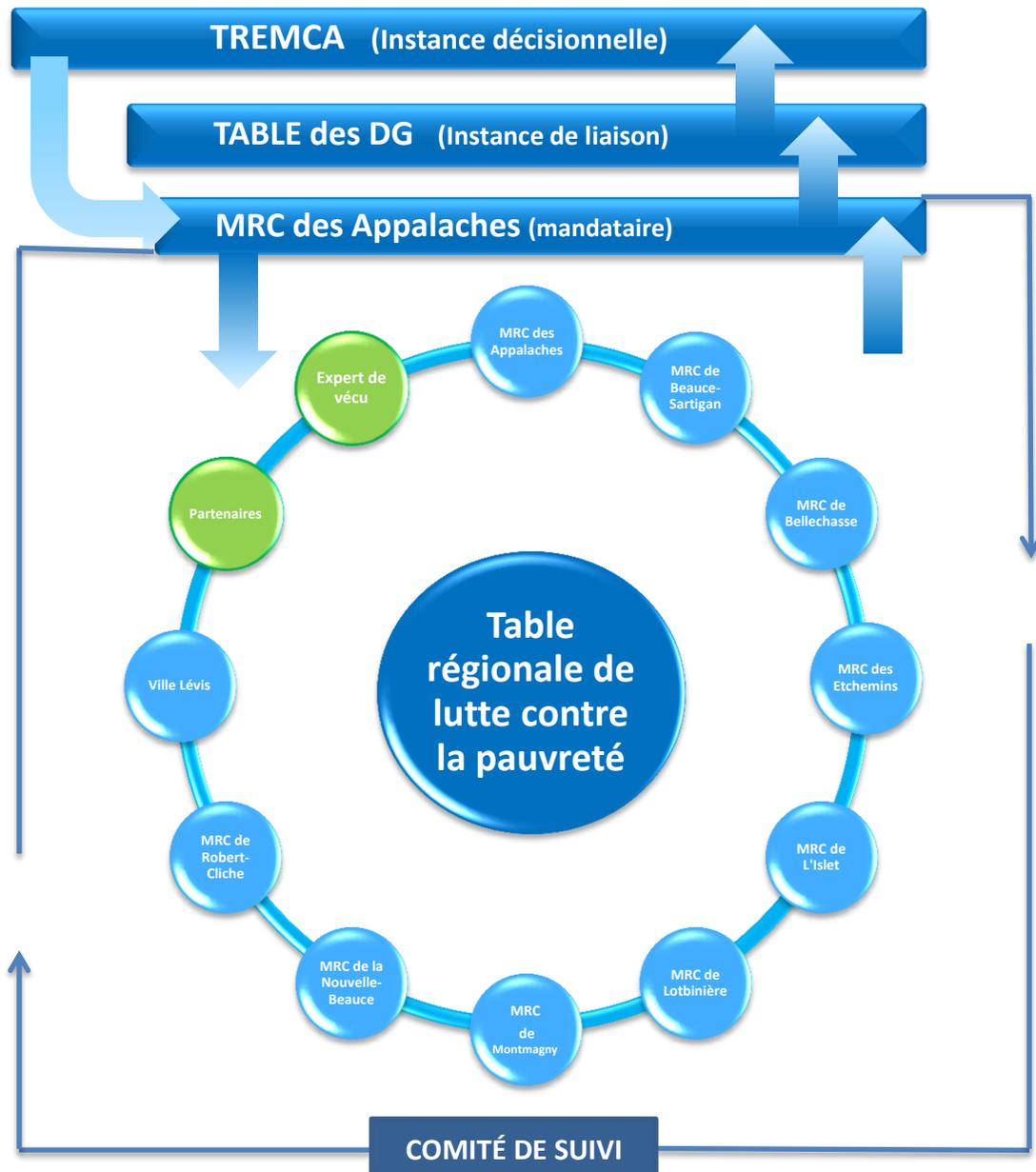
ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

participation au FARR et à des rencontres et travaux de la Conférence administrative régionale de la Chaudière-Appalaches (CAR).

Un Comité de suivi a été formé pour accompagner le mandataire de façon continue, en parallèle avec la structure de gouvernance. Ce comité est composé de ressources de la Direction générale de Services Québec de Chaudière-Appalaches pour le MTESS, de la Direction régionale de Chaudière-Appalaches du MAMH, la chargée de projet et du directeur général de l'organisme mandataire, la MRC des Appalaches.

La figure suivante présente la structure de gouvernance adoptée, qui mobilise et réunit les quatre piliers d'intervention, soit : le législatif, le politique, l'administratif et le terrain.

FIGURE 5 : Structure de gouvernance, mise en œuvre de l'Alliance en Chaudière-Appalaches



4.2 Le rôle des intervenants

La Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) est l'instance décisionnelle de l'Alliance. Elle adopte le Plan de travail, les suivis de la mise en oeuvre et les projets structurants pour la région. La TREMCA a mandaté l'une de ses MRC (Les Appalaches) pour assurer la gestion régionale du FQIS et coordonner le déploiement de l'Alliance.

La Table des DG regroupe les directeurs généraux de chacune des 10 MRC. Elle établit les liens entre les élus, le comité de suivi et la Table de lutte contre la pauvreté quant à l'avancement de la démarche, à l'élaboration et suivis du Plan de travail, aux projets déposés et aux résultats attendus ou obtenus. La Table des DG soumet les initiatives qualifiées à l'attention de la TREMCA en vue de leur adoption.

La MRC des Appalaches, mandataire, assure la gestion administrative de l'enveloppe budgétaire consentie à la Chaudière-Appalaches dans le respect de l'Entente administrative intervenue avec le MTESS, des orientations du PAGIEPS et du cadre normatif du FQIS. Elle réalise la reddition de comptes annuelle et produit tous les rapports et documents requis. Elle fait état à la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches de l'avancement de la mise en oeuvre et du suivi du Plan de travail lors, entre autres, des rencontres du comité de suivi.

La MRC mandataire anime la Table de lutte contre la pauvreté, reçoit tous les projets, les consigne et procède à la qualification d'admissibilité et de conformité de chacun. Elle prépare et signe les protocoles d'ententes avec les organismes promoteurs des initiatives retenues. Elle effectue également les suivis des initiatives réalisées.

La Table de lutte contre la pauvreté, formée dans le cadre de l'Alliance, est la concertation régionale terrain. Elle est représentative de chaque territoire et d'organismes régionaux actifs dans la région. Ces acteurs sont reconnus pour leur implication et expertise en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Y participe également, en tant qu'expert de vécu, un citoyen vivant en situation de pauvreté.

La Table de lutte contre la pauvreté a différents mandats, soit :

- Réaliser le plan de travail et les mises à jour annuelles, au besoin;
- Analyser les initiatives régionales (Fonds provenant de l'enveloppe régionale);
- Prendre connaissance des initiatives locales admissibles ((Fonds provenant de l'enveloppe locale) en vue de les appuyer et les bonifier, au besoin;
- Évaluer la mise en oeuvre de l'Alliance, les résultats et les pratiques gagnantes et les diffuser.

La Table de lutte contre la pauvreté se réunit physiquement pour réaliser ses mandats et peut aussi désigner certains de ses membres pour former des sous-comités de travail, par exemple le sous-comité Territoires et le sous-comité ad hoc de collecte d'informations, qui ont été composés dans le cadre de l'élaboration du Plan de travail.

À certaines occasions, la Table de lutte contre la pauvreté pourrait convenir d'un autre mode de réunion, par exemple : virtuel (Skype), échanges de courriels ou conférences téléphoniques.

La Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) réalise régionalement la mission de son ministère, soit le soutien au développement régional en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge par les collectivités. [Lien](#)⁴⁸

Pour la mise en œuvre de l'Alliance, elle met à la disposition de la région son expertise et les ressources développées, notamment, dans la gestion et la mise en œuvre du FARR. Ces initiatives sont également adoptées par la TREMCA.

Également, l'expertise et les liens développés à la Conférence administrative régionale (CAR) font de la Direction régionale du MAMH un accompagnateur de premier ordre puisque la CAR Chaudière-Appalaches soutient la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. La Direction régionale du MAMH participe au comité de suivi et est présente à la Table de lutte contre la pauvreté.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) coordonne la mise en œuvre du PAGIEPS, y compris l'intervention territoriale. Il réalise les bilans périodiques de la mise en œuvre de la Mesure 11 du PAGIEPS, les Alliances pour la solidarité, et il assure la gestion budgétaire du FQIS pour le Québec.

La Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches soutient le mandataire dans l'élaboration et le suivi du plan de travail et la gestion administrative du FQIS régional. Elle accompagne également la région et les territoires dans la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches. À cet effet, la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches participe au comité de suivi et est présente à la Table de lutte contre la pauvreté.

4.3 La démarche globale de mobilisation

Dès le début du processus de mise en place de l'Alliance, la région s'est assurée de regrouper dans une concertation régionale (la Table de lutte contre la pauvreté), les représentants de chacun des territoires-MRC et les partenaires représentatifs des intérêts en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur le territoire de la région.

Les 18 représentants des organisations énumérées ci-dessous composent la Table de lutte contre la pauvreté de la Chaudière-Appalaches :

- 9 MRC et la Ville de Lévis, ayant les compétences de MRC ;
- Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches;
- Centraide Québec-Chaudière-Appalaches;
- Centre intégré de Santé et Services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA);
- Citoyen expert de vécu;
- Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Mandataire (MRC des Appalaches);
- Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).

⁴⁸ <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/concertation/>

4.4 Portrait de la concertation

Les organisations locales, désignées par leur Conseil des maires pour représenter leur MRC dans le cadre de l'Entente, identifient les priorités et les interventions à soutenir pour répondre aux besoins sur leur territoire respectif et celui de la région. Ils font, pour la plupart, partie des organisations suivantes :

L'Inter CDC de Chaudière-Appalaches

Incorporé en 2017, l'Inter CDC est le regroupement des Corporations de Développement Communautaire (CDC) de Chaudière-Appalaches. Il a pour mission le partage d'expertises, l'analyse des enjeux régionaux et la mise en action collective de projets régionaux. Ce regroupement territorial anime localement des tables de lutte à la pauvreté ou de développement social.

Une Corporation de développement communautaire (CDC) est un regroupement d'organisations communautaires, qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu. Les CDC sont des acteurs de développement social et économique, travaillant en partenariat avec les différentes instances locales et régionales.

La région Chaudière-Appalaches est l'une des rares à être entièrement couverte par le réseau des CDC. En effet, la région compte 6 Corporations de développement communautaire qui regroupent près de 250 organismes communautaires et entreprises d'économie sociale.

En termes de retombées économiques en Chaudière-Appalaches, si le milieu communautaire était un employeur, il serait au 6^e rang des employeurs de la région. En 2010, le nombre d'employés travaillant dans le milieu communautaire en Chaudière-Appalaches était estimé à 1678. Sur chacun des territoires, ce sont des salaires réinvestis dans l'économie locale; c'est l'achat de produits et de services locaux et des retours d'impôt à l'État.

Concernant les retombées sociales, elles se concrétisent en nombreux services et activités livrés quotidiennement à la population. Dans des lieux d'implication citoyenne pour des milliers de bénévoles, les clientèles vulnérables qui s'impliquent acquièrent confiance et estime de soi en redevenant actives dans la société. Les jeunes, les retraités et les personnes éloignées du marché du travail acquièrent des connaissances et des habiletés et deviennent travailleurs et ainsi actifs économiquement dans leur milieu.

Le Groupe de réflexion et d'action sur la pauvreté (GRAP) de Chaudière-Appalaches

La mission du GRAP C.A. est de mobiliser les personnes et les organismes de différents horizons, afin de diminuer ou contrer les causes et les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale, tant au niveau local, régional que national. Les objectifs généraux sont :

Connaître et comprendre la pauvreté et ses causes, ainsi que les conditions de vie dans lesquelles vivent les personnes en situation de pauvreté;

- Sensibiliser et informer la population et les acteurs économiques, sociaux et politiques à la pauvreté et ses conséquences afin de diminuer les préjugés et mobiliser;
- Outiller les acteurs locaux et régionaux afin de favoriser le développement de stratégies communes, créer des alliances, développer des actions collectives porteuses et suivre l'évolution des pratiques dans une optique de lutte contre la pauvreté;
- Agir comme acteur privilégié de lutte contre la pauvreté dans la région de Chaudière-Appalaches.

Le GRAP Chaudière-Appalaches est composé de représentants provenant des neuf GRAP locaux et d'acteurs régionaux. Chaque membre régulier peut être accompagné d'invités au besoin ou selon les intérêts. La participation de citoyens engagés vivant en situation de pauvreté est privilégiée.

Représentants des 10 territoires de la Chaudière-Appalaches

La MRC de Beauce-Sartigan est représentée par le GRAP Beauce-Sartigan « Partenaire du développement social ». Le GRAP est l'instance de concertation reconnue par la MRC Beauce-Sartigan en matière de lutte à pauvreté. Chapeauté par un comité de partenaires dont la CDC Beauce-Etchemins, l'organisateur communautaire, l'organisme Alphare ainsi que l'Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière, l'instance de concertation est très active et plusieurs actions ont déjà été réalisées afin d'améliorer la qualité de vie de la population.

La MRC de Bellechasse est représentée par la CDC de Bellechasse. Elle regroupe 29 organismes et coopératives du secteur de l'action communautaire et de l'économie sociale. La Corporation est présente à de nombreuses Tables sectorielles locales dont : logement social, immigration, réseau jeunesse. Elle coordonne les travaux de la Table des partenaires pour l'accessibilité au transport et de la Table Action Solidarité Bellechasse.

Le plan d'action 2016-2019 de la Table Action Solidarité Bellechasse vise principalement à sensibiliser la population ainsi que les acteurs sociaux, économiques et politiques à l'égard des différents visages de la pauvreté et favoriser la mise en œuvre d'activités et de projets visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté, dont l'accessibilité aux loisirs.

La MRC des Etchemins est représentée par l'organisme L'Essentiel des Etchemins, dont le but est d'œuvrer à réduire les effets de la pauvreté pour les personnes à faible revenu de la MRC des Etchemins et de favoriser l'autonomie alimentaire et l'inclusion sociale. Il regroupe le Comptoir alimentaire, le Grenier des trouvailles, les Cuisines collectives. L'organisme est donc un acteur du milieu significatif en tant que membre du GRAP Etchemins, du GRAP Chaudière-Appalaches et de la Table régionale de la sécurité alimentaire.

La Ville de Lévis est représentée par la chef du Service du développement social et communautaire et secrétaire de la Commission consultative de développement social et communautaire de la Ville de Lévis.

En collaboration avec de nombreux bénévoles, plus de 250 organismes et différents partenaires du milieu, le Service du développement social et communautaire a mis de l'avant plusieurs actions pour favoriser le bien-être de toute la population lévisienne et améliorer sa qualité de vie. Il offre son soutien et des ressources aux clientèles ayant des besoins particuliers, notamment les jeunes, les familles, les personnes âgées, les femmes, les immigrants, les personnes vivant avec un handicap et les celles vivant en situation de pauvreté.

La Politique de développement social et communautaire que la Ville a élaborée récemment est un outil visant à s'ancrer davantage sur les préoccupations du milieu afin de se donner les ressources nécessaires pour appuyer le travail des acteurs municipaux et de la communauté qui agissent sur le terrain et qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la population.

La MRC de Lotbinière est représentée par la CDC de Lotbinière. Elle regroupe vingt organismes, 220 employés, 1 500 bénévoles et 5 000 membres dans les organismes. Le Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales – le SACAIS a précisé que la CDC « contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et au développement local dans une perspective sociale ». La MRC de Lotbinière a identifié la CDC comme instance de Développement social de la MRC de Lotbinière (janvier 2018).

La CDC s'adjoint l'expertise du GRAP Lotbinière, qui regroupe des partenaires communautaires et institutionnels experts de la pauvreté du territoire et de la Table de concertation et de développement communautaire de Lotbinière. Dirigée par la CDC Lotbinière, en collaboration avec la MRC et l'organisateur communautaire du CISSS, l'échange d'information sur les réalisations et les projets des partenaires, favorisera une plus grande connaissance et collaboration des partenaires afin de permettre une complémentarité, un réseautage et une mobilisation des différents partenaires autour de projets communs.

La MRC de La Nouvelle-Beauce est représentée par La Maison de la Famille de Nouvelle-Beauce, dont la mission est d'offrir des services tant novateurs que de qualité dans le but de favoriser le mieux-être des familles de La Nouvelle-Beauce. Ces services de soutien sont offerts aux familles, parents, grands-parents, adultes, adolescents et enfants du territoire.

La MRC de Robert-Cliche est représentée par le GRAP Robert-Cliche. La mission de la Table de développement social – GRAP Robert-Cliche est de mobiliser les personnes et les organismes de différents horizons et agir comme acteur privilégié de lutte contre la pauvreté.

Il œuvre à informer, mobiliser et outiller les acteurs économiques, sociaux et politiques afin de favoriser le développement de stratégies communes, créer des alliances, développer des actions collectives porteuses et suivre l'évolution des pratiques dans une optique de lutte contre la pauvreté. Parmi ses objectifs, l'organisme entend également informer et sensibiliser la population quant aux différents enjeux de la pauvreté et à ses conséquences, particulièrement en matière de préjugés.

La MRC de L'Islet est représentée par la CDC ICI Montmagny-L'Islet. La Corporation regroupe plusieurs organismes membres qui œuvrent sur le territoire dans divers secteurs. La CDC est présente sur la plupart des tables de concertation locale du territoire.

Elle assure ainsi une concertation dans une perspective de lutte à la pauvreté et soutient la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de son milieu. La CDC a formé, en collaboration avec la MRC, une Table de développement social en 2017. Cette instance de concertation est composée d'experts du milieu communautaire, de la CDC, de la MRC, du Centre local d'emploi, de la Commission scolaire et du Centre Intégré de Santé et de Services sociaux Chaudière-Appalaches ainsi que des élus

La MRC de Montmagny est représentée par la CDC ICI Montmagny-L'Islet. La Corporation de développement communautaire a formé, en collaboration avec la MRC, une Table de développement social en 2017. Cette instance de concertation est composée d'experts du milieu communautaire, de la CDC, de la MRC, du Centre local d'emploi, de la Commission scolaire et du Centre Intégré de Santé et de Services sociaux Chaudière-Appalaches ainsi que des élus. La CDC est un regroupement d'organismes qui œuvrent sur le territoire.

La MRC des Appalaches est représentée par la CDC des Appalaches. La CDC regroupe 40 organismes provenant de tous les secteurs de l'action communautaire. Elle anime avec l'organisation communautaire du Centre Intégré de Santé et de Services sociaux la Table de développement des communautés, qui est composée également de deux experts de vécu, de trois élus, de trois groupes communautaires, de la MRC des Appalaches, du Centre local d'emploi et de la Commission scolaire des Appalaches.»

4.5 Les partenaires et leurs engagements dans la démarche

Les partenaires membres de la Table de lutte contre la pauvreté sont reconnus pour leur expertise, leur mobilisation quant aux enjeux de la pauvreté et de l'exclusion sociale et sont déjà très actifs en Chaudière-Appalaches depuis de nombreuses années. Aussi, leur participation à la planification et au déploiement de l'Alliance pour la solidarité est une importante condition gagnante pour la région de la Chaudière-Appalaches. Ils sont présentés ci-après, ainsi que leurs engagements respectifs dans la démarche.

Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches

L'Alliance regroupe 32 membres partenaires qui représentent près de 500 organismes ou membres, lesquels comptent au-delà de 20 000 personnes employées. Elle a pour mission de faire converger les initiatives en développement social et lutte à la pauvreté, partager une lecture commune des enjeux et des préoccupations, agir en complémentarité et en synergie et contribuer à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population.

L'Alliance a développé une solide expertise en matière d'économie sociale, de persévérance scolaire, de santé et services sociaux, de loisir et de sport, de culture, de logement social et communautaire, de sécurité alimentaire, de services de garde éducatifs, de soutien aux familles, d'insertion socioprofessionnelle, de transport et de lutte à la pauvreté. Cette expertise s'exerce auprès de différentes clientèles : les tout-petits, jeunes, aînés, hommes, femmes, familles ainsi qu'auprès des personnes vulnérables vivant en situation de pauvreté ou autres situations problématiques liées, par exemple, à l'immigration, à la santé mentale à l'alphabétisation.

Principalement la concertation permet d'identifier et analyser les enjeux en développement social, les défis et les priorités qui requièrent des actions concertées, d'assurer une veille stratégique sur les besoins non répondus et de développer des outils de communication, des analyses, des études et des projets basés sur les pratiques gagnantes.

Engagements dans le cadre de la démarche actuelle

- faire converger les initiatives en développement social et lutte à la pauvreté
- partager une lecture commune des enjeux et des préoccupations
- agir, en complémentarité et en synergie

Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Centraide appui 201 organismes, des références du monde communautaire qui, en plus d'avoir une grande pertinence dans leur milieu, témoignent d'une prestation de services efficace ainsi que d'une gestion et d'une reddition de comptes exemplaires. Plus qu'un bailleur de fonds Centraide maintient avec ces ressources des relations continues et s'inscrit en véritable partenaire; ce que traduit bien l'appellation « organismes associés »

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

Ces organismes associés offrent des services de première ligne aux gens de chez nous qui frappent à leur porte et qui vivent des situations de vulnérabilité. Leur action n'est pas seulement de répondre à des besoins urgents comme manger, se vêtir, se loger, bien que cela soit essentiel. Elle consiste aussi à offrir les outils nécessaires pour s'en sortir.

En accueillant chaque personne avec ses difficultés, ses différences, mais également ses capacités et son potentiel, ces ressources l'aident à voir plus clair, à reprendre confiance en elle, à trouver des solutions qui favoriseront une meilleure qualité de vie... pour elle, mais aussi pour toute notre communauté.

Outre ses investissements, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches participe activement à plusieurs tables de concertations, comités et démarches de mobilisation en Chaudière-Appalaches. Il choisit ses lieux d'implication en fonction de cibles de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, de réduction des inégalités et ainsi que de lutte aux préjugés. [Lien](#)

Engagements dans le cadre de la démarche actuelle

Centraide Québec et Chaudière-Appalaches s'engage à :

- Contribuer à la mobilisation des partenaires et organismes du milieu;
- Faire circuler l'information;
- Mettre ses connaissances et notre expertise au profit du travail à réaliser;
- Contribuer aux travaux des comités;
- Assurer une vigilance, pour que les projets et initiatives soutenues aient de l'impact dans les communautés.

Le Centre intégré de Santé et Services Sociaux de Chaudière-Appalaches

Élaboré dans la perspective d'améliorer la performance des services, le *Plan d'action régional en santé publique 2016-2020* décrit l'engagement du CISSS-CA à offrir des services qui maintiendront et amélioreront la santé de la population, en agissant sur les causes des problèmes de santé évitables, et contribueront à réduire les inégalités sociales de santé. [Lien](#)⁴⁹

La section *Communauté* regroupe les axes sur lesquels l'établissement souhaite contribuer pour favoriser le mieux-être de la population en agissant notamment sur les conditions de vie telle que la lutte à la pauvreté et en accompagnant diverses initiatives locales et régionales, selon diverses thématiques comme la sécurité alimentaire, le logement, le transport collectif et communautaire, le développement des tout-petits, la persévérance scolaire et la réinsertion socio-professionnelle.

Cette offre de service ambitieuse considère ainsi les besoins spécifiques de la population de Chaudière-Appalaches. Les objectifs retenus ciblent l'accessibilité et la qualité des services ainsi que l'utilisation optimale des ressources en santé publique.

Le Plan d'action présente l'ensemble des services de santé publique pour chacun des groupes de la population : tout-petits et leurs familles, jeunes et jeunes adultes, adultes et aînés. L'ensemble des directions du CISSS-CA sont mobilisés à contribuer à ce PAR, ainsi que les partenaires de différents secteurs d'intervention.

⁴⁹ www.cisssca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Services_offerts/Sant%C3%A9_publicque/Plan_d_action_r%C3%A9gional/PAR_communautes.pdf

Le Comité régional de sécurité alimentaire

En date de décembre 2018, la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches souhaite orienter les travaux du Comité régional de sécurité alimentaire en fonction des nouvelles orientations ministérielles en sécurité alimentaire dans le respect des réalités locales. En cohérence avec le nouveau Plan d'action régional de santé publique 2016-2021, de sa volonté d'agir en amont des problématiques sur les déterminants de la santé et de soutenir les initiatives locales, le Comité régional souhaite agir prioritairement sur les déterminants collectifs et environnementaux de la sécurité alimentaire.

Pour faire suite au bilan du Plan d'action 2013-2018 du Comité régional réalisé au printemps 2018, l'élaboration du nouveau Plan d'action 2018-2021 est en cours de rédaction. Les partenaires actuels ont réfléchi à la composition optimale du Comité régional afin de réunir les partenaires nécessaires et pertinents à la mise en œuvre de son nouveau plan d'action. C'est pourquoi chaque instance locale de concertation doit mandater un membre siégeant à la Table locale pour participer au Comité régional pour la sécurité alimentaire. Cette représentation permettra d'alimenter tout le groupe sur les réalités vécues localement.

Engagements dans le cadre de la démarche

Le CISSS-CA, par l'entremise du Plan d'action en santé publique, invite toutes les directions de l'établissement à agir concrètement pour réduire les inégalités sociales de santé. Il a également le souci de faire les liens nécessaires avec ses partenaires, notamment les organismes communautaires dont il reconnaît leur contribution essentielle et originale au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de notre population.

Enfin, les organisateurs et organisatrices communautaires seront mis à contribution en diffusant l'information pour contribuer à mieux soutenir et accompagner les processus et apporter, au besoin :

- un soutien à la mobilisation des communautés et des partenaires et à la concertation;
- une participation à la planification, à l'organisation ou à la mise en œuvre de projets, de services, d'initiatives ou de politiques publiques à l'échelle locale ou régionale;
- un soutien au choix, à l'analyse et à l'interprétation des informations requises pour bien identifier les besoins de la population;
- un rôle d'expertise-conseil quant aux interventions et stratégies les plus efficaces et quant aux informations et messages à transmettre à la population en matière de promotion, de prévention et de protection en santé.

Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA)

PRÉCA est une instance régionale de concertation composée de plus de 50 organisations-membres. Elle a plus de 400 organisations partenaires. Comme le leadership de cette concertation est assurée principalement par le milieu scolaire et qu'il est parfois difficile d'avoir accès à ce milieu, PRÉCA joue dans la région de la Chaudière-Appalaches un rôle de facilitateur avec les différentes structures et milieux scolaires.

PRÉCA soutient les concertations locales en mettant à leur disposition un éventail d'outils : formations, conférences, données, ressources externes, experts scientifiques et autres.

Engagements dans le cadre de la démarche

PRÉCA s'engage, au besoin, à tenir ce rôle de facilitateur et de courroie de transmission, en lien avec l'ensemble de ses partenaires. Au même titre qu'elle soutient des concertations locales elle peut aider pareillement les partenaires, les territoires et organismes en termes de :

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Sensibilisation et information auprès des partenaires;
- Soutien à la mobilisation en lien avec les partenaires de l'organisation qui seraient appelés à participer;
- Soutien à des réflexions, actions locales ou régionales (mise en commun des ressources);
- Accès à des données de recherches, revues de littérature scientifique (agente de transfert).

Expert de vécu

Afin de mieux connaître la pauvreté pour mieux la combattre, une personne vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, un expert du vécu, témoigne à la Table de lutte contre la pauvreté. Cette personne ayant vécu des situations de précarité matérielle et d'exclusion sociale met son expérience au service de la région dans le cadre de la démarche globale.

Par sa participation active, il souhaite sensibiliser les administrations et les services publics à la réalité et aux perspectives des personnes qui vivent dans la pauvreté. Aussi, il collabore à plusieurs autres instances de concertations régionales et locales et donne des entrevues sur diverses plateformes de diffusion dans le but de rapprocher les citoyens précarisés et les administrations, notamment en créant des passerelles et en traduisant le jargon administratif.

Engagement dans le cadre de la démarche

Son implication a pour objectif la sensibilisation par l'expertise du vécu quant aux choix et suivis d'initiatives visant l'amélioration des conditions de vie, l'inclusion dans la communauté, l'accessibilité des services publics et le droit à la dignité pour tous les citoyens vulnérables et contribuer, dans leurs réalisations, à l'effectivité des droits sociaux fondamentaux pour tous.

SECTION 5 MISE EN ŒUVRE DE L'ALLIANCE

5.1 Mécanisme de la gestion de l'enveloppe

La proposition de gestion de l'enveloppe est conforme aux normes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et vise la réalisation de nouveaux projets structurants répondant aux objectifs du fonds. Le document *Orientations et normes du FQIS* sont reproduit sous l'ANNEXE 1.

Le mandataire s'engage à respecter le cadre normatif lors de l'utilisation des sommes qui lui sont confiées et à effectuer la réalisation des rapports et redditions de comptes annuelles conformément aux termes, conditions et dates prévues dans l'Entente.

Il s'engage aussi à redistribuer sur le territoire les investissements demandés par les organismes promoteurs pour la réalisation des initiatives sélectionnées, selon des critères d'analyse favorisant l'utilisation optimale de l'aide financière versée.

Le cumul des aides gouvernementales ne peut excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative. Le FQIS devant servir de levier, les territoires et les communautés doivent également investir des ressources financières, matérielles ou humaines. Dans l'investissement minimal de l'organisme (10%), la contribution des ressources bénévoles n'est pas comptabilisée.

5.2 Répartition du FQIS

Dans le cadre du PAGIEPS 2017-2023, le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a bénéficié d'une augmentation substantielle par rapport à l'Alliance précédente en 2010-2015. Ainsi, la nouvelle Alliance pour la solidarité attribuée à la région de la Chaudière-Appalaches un montant de 4 646 195 \$ pour réaliser des initiatives régionales et locales en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.

L'enveloppe est partagée entre la région et chacune des MRC et de la Ville. La répartition est faite sur la base d'indicateurs comparables, dont les données sont accessibles, et d'une méthode de calcul favorisant une juste distribution entre les territoires.

Indicateur 1 : Montant de base

Un montant de base identique a d'abord été attribué pour chacun des territoires, dans un but d'équité.

Indicateur 2 : Familles à faible revenu

Le second indicateur prend en compte le nombre de personnes composant les familles à faible revenu dans chacune des MRC, selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt. Cet indicateur est basé sur les données provenant de l'Institut de la statistique du Québec (2017) et regroupe lui-même une série d'indicateurs en lien avec la défavorisation des individus et le développement des territoires.

Indicateur 3 : Indice de vitalité

Le 3^e indicateur réfère à la vitalité des territoires et prend en compte l'indice de vitalité publié en 2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Distribution de l'enveloppe totale

Enveloppe du FQIS pour la Chaudière-Appalaches :	4 646 195,00 \$
Frais de gestion (incluant coordination et concertation) :	350 000,00 \$

Fractionnement pour les projets

Fractionnement pour les projets	4 296 195,00 \$
Projets régionaux (10 %) *	425 000,00 \$
Projets locaux par MRC (90 %)	3 866 575,50 \$

Fractionnement de l'enveloppe totale pour les projets

Montant de base = 40 % :	1 546 630,00 \$
Montant selon nombre de familles à faibles revenus = 30 % :	1 159 973,00 \$
Montant selon la vitalité des territoires = 30 % :	1 159 973,00 \$

* La Table de lutte contre la pauvreté déterminera chaque année si elle compte allouer le montant (en tout ou en partie) de l'enveloppe régionale à un projet régional initié ou issu de cette Table. Si cette enveloppe n'est pas épuisée avant la dernière année, elle déterminera les modalités d'attribution ou de distribution du montant restant.

Le tableau de la page suivante présente les montants de la répartition, par enveloppes et par MRC.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

TABLEAU 16 : Répartition de l'enveloppe régionale et par MRC

ENVELOPPE TOTALE RÉGION		4 646 195 \$	Gestion	350 000 \$					
Enveloppe de la Chaudière-Appalaches		4 296 195 \$			Enveloppe projets territoriaux montant de base :	40%	1 530 000 \$		
Enveloppe pour projets régionaux	10%	429 619 \$			Enveloppe projets territoriaux faible revenu :	30%	1 147 500 \$		
Enveloppe pour projets territoriaux	90%	3 866 576 \$			Enveloppe projets territoriaux vitalité des territoires :	30%	1 147 500 \$		
MRC	TOTAL	Montant de base	Faible revenu	%	Faible revenu	Indice vitalité	Écart	vitalité	
La Nouvelle-Beauce	249 200 \$	153 000 \$	860	7,3	83 419 \$	13,29	0,00	1,00	10 101 \$
Lévis	461 994 \$	153 000 \$	2950	24,9	286 148 \$	12,52	0,77	1,77	17 879 \$
Bellechasse	305 342 \$	153 000 \$	940	7,9	91 179 \$	8,56	4,73	5,73	57 880 \$
Lotbinière	306 955 \$	153 000 \$	920	7,8	89 239 \$	8,21	5,08	6,08	61 415 \$
Beauce-Sartigan	443 725 \$	153 000 \$	1790	15,1	173 628 \$	3,17	10,12	11,12	112 326 \$
Robert-Cliche	334 924 \$	153 000 \$	570	4,8	55 290 \$	2,11	11,18	12,18	123 033 \$
L'Islet	389 574 \$	153 000 \$	590	5,0	57 230 \$	-3,05	16,34	17,34	175 155 \$
Montmagny	421 543 \$	153 000 \$	890	7,5	86 329 \$	-3,30	16,59	17,59	177 681 \$
Les Appalaches	519 775 \$	153 000 \$	1720	14,5	166 839 \$	-4,95	18,24	19,24	194 348 \$
Les Etchemins	433 543 \$	153 000 \$	<u>600</u>	<u>5,1</u>	58 199 \$	-7,26	<u>20,55</u>	<u>21,55</u>	217 682 \$
			11830	100,0			103,60	113,60	
Totaux	3 866 576 \$	1 530 000 \$			1 147 500 \$				1 147 500 \$

MRC	2019	2020	2021	2022	Total
La Nouvelle-Beauce	62 300,01 \$	62 300,01 \$	62 300,01 \$	62 300,01 \$	249 200,04 \$
Lévis	115 498,57 \$	115 498,57 \$	115 498,57 \$	115 498,57 \$	461 994,30 \$
Bellechasse	76 335,62 \$	76 335,62 \$	76 335,62 \$	76 335,62 \$	305 342,47 \$
Lotbinière	76 738,82 \$	76 738,82 \$	76 738,82 \$	76 738,82 \$	306 955,26 \$
Beauce-Sartigan	110 931,34 \$	110 931,34 \$	110 931,34 \$	110 931,34 \$	443 725,36 \$
Robert-Cliche	83 730,95 \$	83 730,95 \$	83 730,95 \$	83 730,95 \$	334 923,81 \$
L'Islet	97 393,44 \$	97 393,44 \$	97 393,44 \$	97 393,44 \$	389 573,78 \$
Montmagny	105 385,64 \$	105 385,64 \$	105 385,64 \$	105 385,64 \$	421 542,58 \$
Les Appalaches	129 943,79 \$	129 943,79 \$	129 943,79 \$	129 943,79 \$	519 775,16 \$
Les Etchemins	108 385,68 \$	108 385,68 \$	108 385,68 \$	108 385,68 \$	433 542,74 \$
Régional	1 074 048,88 \$	4 296 619,50 \$			
Total	1 074 048,75 \$	4 296 195,00 \$			

(1) Nombre de personnes dans les familles à faible revenu 2015 Selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt.

(2) MAMH

5.2 Modalités liées à la sélection des projets

Dans un souci d'homogénéité et de cohérence d'analyse des documents soumis par les différents territoires et des organismes régionaux, des modalités et formulaires uniformes ont été élaborés.

PRÉSENTATION

Le mandataire, en tant que gestionnaire du FQIS de la Chaudière-Appalaches, reçoit toutes les demandes des organismes promoteurs locaux ou régionaux. Ces demandes sont soumises en complétant le FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE PROJET élaboré à cet effet. Les projets sont colligés et suivis par le mandataire, pour, entre autres, documenter les rapports et redditions de comptes.

ADMISSIBILITÉ

Le mandataire remplit l'AVIS D'ADMISSIBILITÉ, en vue de confirmer l'admissibilité de l'organisme promoteur et la conformité administrative de l'initiative aux objectifs de l'Alliance et aux normes du FQIS. Selon le cas, le mandataire demande les précisions ou les documents manquants. Au besoin, il redirige l'organisme et peut l'accompagner dans la recherche de partenaires ou d'appuis et offre l'assistance nécessaire pour compléter sa demande. Ce soutien et cette vérification sont aussi effectués lors de la présentation des projets à la Table de lutte contre la pauvreté.

ANALYSE

Le mandataire transmet le formulaire avec ses commentaires à l'organisme délégué du territoire où sera réalisée l'initiative dans le cas de projets locaux, ou à la Table de lutte contre la pauvreté dans le cas de projets régionaux, en vue de l'analyse qualitative du projet. La grille d'ANALYSE DE QUALIFICATION DE PROJET est conçue à l'attention du comité d'analyse de projets, qui sera formé dans chaque MRC et animé par le représentant de l'organisme local désigné par la MRC.

L'analyse permet notamment d'apprécier la nature, le caractère structurant et novateur, les objectifs et retombées du projet ainsi que sa réponse aux autres critères d'admissibilité des initiatives du FQIS, notamment :

- L'implication de personnes vivant en situation de pauvreté (experts de vécu) dans le projet;
- L'analyse différenciée : hommes/femmes/personnes handicapées;
- Identification au Plan de travail de la ou des priorités auxquelles le projet répond et de la ou des zones du territoire où il intervient, tout comme la clientèle ciblée et différenciée selon les sexes et autres, s'il y a lieu;
- Du réalisme du l'échéancier et du budget, l'expertise de gestion de l'organisme promoteur et de ses partenaires ainsi que la capacité financière à réaliser le projet;

La grille d'analyse qualitative comprend 10 critères à noter. Le nombre de points minimum pour qualifier l'initiative est de 65 points sur possibilité de 80 points. Le comité ou la Table de lutte selon le cas sélectionne, parmi les initiatives qualifiées, celles ayant reçu le meilleur pointage et appréciation d'intégration du projet dans une démarche locale ou régionale concertée.

PROJET LOCAL : ENVELOPPE LOCALE

Issu d'une concertation locale, identifié dans un plan d'action local ou présentant un intérêt reconnu par une instance locale;
Développé et réalisé dans une seule MRC.

PROJET INTERRÉGIONAL : ENVELOPPES DES MRC PARTICIPANTES

Issu de concertations locales, identifié dans un ou des plans d'actions ou présentant un intérêt reconnu par les instances locales;
Développé et réalisé dans les MRC participantes.

PROJET RÉGIONAL: ENVELOPPE RÉGIONALE

Issu ou initié par la Table de lutte à la pauvreté, identifié dans un ou des plans d'actions ou présentant un intérêt reconnu par la région;
Développé et réalisé dans l'ensemble ou la majorité des MRC.

PRÉSENTATION À LA TABLE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Puisque la stratégie de mise en œuvre repose sur la mobilisation et le soutien des communautés et de la région, également sur l'expertise et l'engagement des partenaires, tous les projets sont présentés à la Table régionale de lutte contre la pauvreté qui pourra ainsi éventuellement les arrimer à d'autres projets, proposer d'autres sources d'aide financière, les bonifier de diverses façons et les appuyer.

Enveloppe régionale

La Table de lutte contre la pauvreté déterminera chaque année si elle compte allouer le montant (en tout ou en partie) de l'enveloppe régionale à un projet régional initié ou issu de la Table. Si cette enveloppe n'est pas épuisée avant la dernière année, elle déterminera les modalités d'attribution ou de distribution du montant restant.

Code d'éthique et de déontologie

Les membres du comité d'analyse et de qualification et les membres de l'Alliance doivent adhérer au Code d'éthique et de déontologie afin de servir au mieux les intérêts de leur territoire et éviter de se placer en situation de conflit d'intérêt. Celui-ci est joint sous ANNEXE 2.

ADOPTION DES PROJETS

Enfin, tous les projets qualifiés sont présentés à la Table des directeurs généraux des MRC (Table des DG), qui les soumettront par la suite à la Table des élus de la Chaudière-Appalaches, la TREMCA, pour adoption.

CALENDRIER DE GESTION DES PROJETS

Le calendrier de gestion des projets est planifié annuellement par la Table de lutte contre la pauvreté, en tenant compte des dates des assemblées de la TREMCA. Afin de faciliter le processus de planification et de gestion (séquence de présentation, analyse, suivi et évaluation des projets, versements des montants d'aide financière et de reddition de compte), la Table de lutte contre la pauvreté propose un calendrier comprenant une seule date dépôt de projets annuel (éventuellement deux dates pour les années subséquentes) plutôt que des dépôts en continu.

DATE DE DÉPÔT DE PROJETS 2019

Le *Cadre de gestion des projets* présente seul calendrier de dépôt de projets en 2019, soit :

Dépôt des Formulaires de présentation de projet auprès du mandataire le 24 octobre 2019.

Suivi :

- Présentation des projets à la Table de lutte contre la pauvreté : le 8 novembre 2019
- Transmission des projets qualifiés à la Table des DG : semaine du 18 novembre 2019
- Dépôt pour adoption à la TREMCA : 28 novembre 2019 *
- Signature des protocoles d'entente avec l'organisme promoteur.

Le Tableau ci-après présente ces différentes étapes.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

CADRE DE GESTION DES PROJETS 2019

Pagieps 2017-2023

ÉCHÉANCIER	No	ACTION	PAR	REMARQUES
LE 13 JUN 2019	1	DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL : ADOPTION	TREMCA	<u>Information minimum publiée et liens internet éventuel</u>
ASSEMBLÉE		TRANSMISSION du Plan de travail au MTESS RÉVISIONS si requis et APPROBATION du MTESS		FQIS attribuée en région pour année 2019-2020 Informations pour le dépôt de projets 2019-2020 . Liste des priorités, normes FQIS, autres documents
AU PLUS TARD LE 24 OCTOBRE	2	DÉPÔT DE TOUS LES PROJETS auprès de la MRC des Appalaches	ORGANISMES PROMOTEURS	À l'attention de la chargée de projet
		FORMULAIRE Présentation de projet (et documents à joindre).		
EN CONTINU	3	ÉVALUATION DES PROJETS: Admissibilité	MRC DES APPALACHES	Suivi avec l'organisme proteur: demandes de précisions demande de documents manquants s'il y a lieu. Soutien, recherche autres fonds et partenaires
		. GRILLE: Critères d'admissibilité, pour tous les projets . Colliger tous les projets (Tableau Suivi des prjets)		
Le 8 NOVEMBRE	4	PRÉSENTATION de tous les projets admissibles à la Table de lutte	TABLE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	Si dépôt de projets régionaux : seront analysés à la Table de lutte, au cours de la même réunion
RÉUNION		. Suivi des dépôts de projets, bonification, arrimage, soutien . Mention d'appui aux projets locaux . Analyse des projets régionaux		Recherche autres fonds et partenaires Retourner projets révisés à la chargée de projet (Action 5)
EN CONTINU	5	ANALYSE DES PROJETS LOCAUX (admissibles et révisés au besoin)	ORGANISME REPRÉSENTANT LA MRC	Chaque organisme désigné pour représenter sa MRC forme un Comité d'analyse, responsable de l'analyse des projets de son territoire.
		. GRILLE: Qualification, pour tous les projets locaux . Pointage minimum requis pour qualifier un projet 65/80 . Documents à joindre		
AU PLUS TARD LE 13 NOVEMBRE	6	TRANSMISSION DES PROJETS QUALIFIÉS à la MRC des Appalaches	ORGANISME REPRÉSENTANT LA MRC	
		FICHES DE PRÉSENTATION, Tableau et documents de gestion requis		
LE 18 NOVEMBRE	7	TRANSMISSION DES FICHES à la Table des DG (RÉUNION DES DG)	MRC DES APPALACHES	Table des DG est le lien entre le comité de suivi Selon la date de réunions des DG et TREMCA
RÉUNION				
LE 28 NOVEMBRE	8	ADOPTION DES PROJETS RETENUS AUPRÈS DE LA TREMCA	TREMCA	Signatiures des Protocoles et suivi des projets
ASSEMBLÉE				
CADRE POUR L'ANNÉE 2019 : 2 DATES DE DÉPÔT DE PROJETS : (1) Selon les dates d'assemblées de la TREMCA (2) Transmettre les rapports pour la eddition de comptes projets auprès du mandataire le 28 février 2020 (1 avril-31 mars 2019)				
NOTE 1: L'échéancier tient compte des dates des réunions de la TREMCA : 29 avril, 13 juin, 19 septembre, 28 novembre 2019. Les réunions de la Table des DG ont lieu au cours de la semaine précédant la TREMCA				

PROTOCOLE D'ENTENTE : contribution FQIS

Suivant l'adoption des projets par la TREMCA et la disponibilité des fonds, les Protocoles d'entente sont signés entre les organismes porteurs de projet (promoteur) et le mandataire. Aux fins de description du projet, notamment les objectifs, les étapes et le budget, le *Formulaire de présentation de projet*, révisé s'il y a lieu, sera initialisé et annexé au Protocole d'entente.

PROTOCOLE D'ENTENTE : contribution autre

Une entente est également signée entre les organismes promoteur et un partenaire investisseur (autre que le FQIS), confirmant la contribution et définissant les termes de leur convention.

5.3 Suivi des résultats des initiatives soutenues

Pour la première année de mise en œuvre, la grille d'analyse tient lieu d'outil d'évaluation-bilan des résultats et la première reddition de comptes. L'outil d'évaluation sera davantage élaboré par la Table de lutte contre la pauvreté en cours de réalisation de l'Alliance. Il permettra d'encourager la réflexion sur la manière d'apprécier collectivement la qualité des processus et les impacts bénéfiques des initiatives et des actions réalisées, plutôt que de porter essentiellement sur des résultats quantitatifs et financiers.

Toutefois, il est permis de considérer que les pratiques gagnantes de concertation et mobilisation en région appliquées dans la planification de la mise en œuvre sont garantes du succès de son déploiement.

Lors de l'une des prochaines rencontres de la Table de lutte contre la pauvreté, suivant la présentation des projets qualifiés à recommander pour adoption, les membres prépareront la sélection des indicateurs de performance et qualitatifs des initiatives et de la démarche.

Les indicateurs suivants seront, au minimum, utilisés afin d'évaluer les résultats.

Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation :

- représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds;
- correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;
- proportion des alliances qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;
- proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

Indicateurs relatifs à la réussite des projets :

- proportion des initiatives complétées par rapport à celles démarrées;
- proportion des initiatives qui atteignent, à terme, les cibles identifiées ou les objectifs ciblés;
- proportion des initiatives réalisées en intersectorialité (portées par plusieurs organisations provenant de secteurs différents).

SECTION 6 LES COMMUNICATIONS

Le 13 février 2019, la TREMCA publiait un communiqué de presse annonçant le lancement des travaux d'élaboration du Plan de travail de la Chaudière-Appalaches, réalisé par la Table de lutte contre la pauvreté.

Le dépôt du Plan de travail à la TREMCA et son adoption feront l'objet d'une annonce régionale. Les coordonnées du mandataire y seront indiquées et permettront d'obtenir toute l'information requise concernant les critères d'admissibilité des organismes promoteurs et des initiatives, ainsi que les procédures de dépôt de projets.

Chaque MRC évaluera pour sa part la meilleure façon de joindre l'ensemble de sa population, de l'informer et la diriger vers la ressource appropriée, incluant le mandataire. Ces communications pourront prendre la forme d'appels de projet, de communiqués de presse, d'avis ou annonces, selon le cas, faisant en sorte que, conformément aux termes de l'Entente intervenue avec le MTESS, l'information concernant la démarche soit accessible à l'ensemble de la communauté.

CANAL DE COMMUNICATION UNIQUE

Toutes les publications et les planifications d'activités à portée publique (communiqués de presse, avis, annonces, conférences de presse, séances d'information et autres) devront être soumises 20 jours à l'avance au mandataire, à l'adresse : mccaouette@mrcdesappalaches.ca

Celui-ci fera le suivi de conformité auprès du MTESS et autres instances, s'il y a lieu.

Plan de communication

Dès l'automne prochain, la Table de lutte contre la pauvreté proposera un Plan de communication plus exhaustif, incluant un calendrier de conférences de presse, d'avis dans les différents médias et éventuellement d'activités publiques sur l'ensemble des territoires. Le Plan de communication et de visibilité sera conforme aux codes et politiques de chaque MRC en la matière et aux exigences du MTESS, inclus sous l'ANNEXE 4.

Pour l'année de démarrage, il est convenu de respecter l'échéancier présenté au Tableau *Cadre de gestion des projets 2019-2020* concernant la planification des annonces et des activités publiques. Les étapes identifiées tiennent compte des dates d'assemblées de la TREMCA. Cet échéancier détermine également le calendrier des rencontres de la Table de lutte contre la pauvreté.

Le comité de suivi, qui s'est réuni plus fréquemment lors de l'élaboration du plan de travail anticipe se rencontrer sur une base mensuelle pour le suivi du déploiement de l'Alliance. Des conférences téléphoniques seront convenues selon les besoins.

La Table de lutte contre la pauvreté planifie au moins deux (2) fois par année. Outre la présentation des projets locaux et l'analyse des projets régionaux, la Table effectuera le suivi de la planification et les révisions du Plan de travail s'il y a lieu, l'état d'avancement de la démarche sur les territoires et transmettra des recommandations à la Table de DG visant à favoriser l'efficacité de la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité. Les recommandations entraînant des révisions ou modifications du Plan de travail devront être approuvées par la TREMCA afin d'être soumises au MTESS lors du dépôt la reddition de compte annuelle.

LA TABLE EST MISE!

L'investissement de 4,6 M \$ provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la région de la Chaudière-Appalaches permettra de réaliser des initiatives structurantes et efficaces visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, particulièrement dans les zones à concentration de pauvreté.

L'atteinte des objectifs visés dans le déploiement l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches et les bénéficiaires associés aux investissements du FQIS sont anticipés avec enthousiasme grâce à la poursuite de la collaboration étroite et motivée de tous intervenants impliqués lors de l'élaboration du Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches : la généreuse participation citoyenne des experts de vécu, la concertation et l'expertise des acteurs régionaux et locaux, leur profonde connaissance des enjeux et des impacts de la pauvreté, des besoins de leurs communautés et des actions à entreprendre pour les soulager, ainsi que la mobilisation des élus et des Directions régionales du gouvernement du Québec dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Chaudière-Appalaches.

Le 13 juin 2019

ANNEXE 1

ORIENTATIONS ET NORMES DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

1. Description et objectif

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

Le Fonds soutient principalement :

- le financement des ententes conclues par le Ministre responsable de l'application de la Loi (Ministre) avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale (partenaires) relatives à la réalisation d'initiatives visant les mêmes objectifs et respectant les orientations et normes du Fonds, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les objectifs du Fonds sont de :

- mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à se concerter afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à planifier la réalisation des initiatives structurantes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur leur territoire et à en assurer le suivi;
- soutenir financièrement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui répondent aux priorités identifiées au plan régional et local et, au plan national, ainsi qu'aux priorités identifiées par le Ministre;
- favoriser la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Définitions

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) « Partenaires » :
Tout organisme qui signe une entente avec le Ministre auprès d'un territoire ou d'une population donnée.
- b) « Organismes » :
Toute entité qui est déclarée admissible à recevoir un financement du Fonds et qui reçoit les sommes directement du Ministre ou par l'intermédiaire des partenaires, pour réaliser une initiative.
- c) « Initiatives » :
Toute action qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui constitue une demande admissible au Fonds.
- d) « Entente » :
Accord qui intervient entre le Ministre, un partenaire ou un organisme afin de recevoir un financement du Fonds.
- e) « Plan d'action » :
Planification régionale conçue en concertation avec les acteurs concernés et faisant l'objet d'un consensus entre ceux-ci. Basé sur une bonne connaissance de la situation, le plan d'action doit faire état des problématiques et des enjeux locaux et régionaux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, préciser les priorités retenues, fixer des objectifs et spécifier des moyens à prendre et les résultats attendus.

3. Territoires d'interventions et planifications

Le Fonds peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte notamment de ses orientations, ainsi que des planifications stratégiques régionales. Il soutient des initiatives dans les territoires à concentration de pauvreté qui sont identifiés par les partenaires au niveau local ou régional ou par le Ministre au niveau national.

Les partenaires qui agissent à titre d'intermédiaire pour le financement d'organismes admissibles au Fonds doivent se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants de leur milieu.

4. Répartition budgétaire

Le Ministre établit une répartition budgétaire régionale et nationale du Fonds.

À partir de la répartition régionale, le Ministre détermine les budgets à accorder aux régions en fonction notamment de l'importance relative des zones de pauvreté. Les sommes prévues dans ces budgets seront versées aux partenaires pour soutenir des initiatives locales ou régionales.

La répartition précise également les budgets destinés aux organisations autochtones.

5. Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les personnes morales à but non lucratif;
- les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

6. Organismes non admissibles

Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds :

Les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les Centres intégrés de santé et de services sociaux et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme,

- excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes dont les activités sont interrompus en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

VERSEMENT DES SOMMES AUX PARTENAIRES TIRÉES DU FONDS

7. Versement des sommes

Le versement des sommes prévues dans les ententes de partenariat en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, favorisera la mobilisation et la concertation locale et régionale. Le Ministre confie la gestion de ces enveloppes uniquement aux partenaires signataires de l'entente, en respect des orientations et des normes du Fonds. Ces ententes seront conclues entre le Ministre et : **des tables régionales de lutte contre la pauvreté créées ou désignées par les élus des régions du Québec :**

- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| ▪ Bas-Saint-Laurent; | ▪ Nord-du-Québec, secteur Jamésie; |
| ▪ Saguenay-Lac-Saint-Jean; | ▪ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; |
| ▪ Capitale-Nationale; | ▪ Chaudière-Appalaches; |
| ▪ Mauricie; | ▪ Laval; |
| ▪ Estrie; | ▪ Lanaudière; |
| ▪ Montréal; | ▪ Laurentides; |
| ▪ Outaouais; | ▪ Montérégie; |
| ▪ Abitibi-Témiscamingue; | ▪ Centre-du-Québec. |
| ▪ Côte-Nord; | |

Les organisations autochtones qui ont créé une mobilisation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de la dernière Alliance pour la solidarité⁵⁰ :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ▪ Administration régionale Kativik (ARK); | ▪ Gouvernement Nation crie (GNC). |
| ▪ Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations, du Québec et du Labrador (CSSSPNQL); | |

L'ensemble du territoire du Québec pourra être couvert par ces ententes. Les sommes visées par ces versements effectués dans le cadre de ces ententes sont portées au débit du Fonds.

⁵⁰ L'Alliance pour la solidarité correspond aux ententes de délégations du Fonds intervenues dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

8. Dépenses admissibles

8.1 Sont admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les coûts pour la préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation, jusqu'à concurrence des montants prévus aux ententes, le cas échéant;
- le versement de soutien financier à des organismes admissibles pour la réalisation d'initiatives;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la mise en œuvre de l'entente;
- les dépenses encourues par tout citoyen ayant accepté l'invitation de participer, à titre personnel, aux travaux de préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

8.2 Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

8.3 Modalités de versement :

Le Ministre verse une première tranche des sommes prévues à l'entente au moment de sa signature. Les sommes restantes sont versées selon des modalités et à des étapes précisées dans l'entente.

9. Présentation d'un plan d'action

Les partenaires soumettront au Ministre, pour approbation, un plan d'action lequel identifiera notamment :

- les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale spécifiques à leur région ou territoire;
- la structure de gouvernance régionale retenue;
- la démarche globale de mobilisation des intervenants locaux et régionaux;
- les zones de dévitalisation de la région ou du territoire à privilégier;
- les engagements de leurs partenaires, y compris la participation de personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, au processus régional;
- les modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région ou son territoire et auprès des autres régions;
- les indicateurs utilisés pour le suivi des résultats des initiatives soutenues.

Des changements ou ajustements pourront y être apportés tout au long de la durée de l'entente. Le partenaire soumettra ces modifications au Ministre pour approbation, le cas échéant.

10. Ententes

Des ententes sont conclues avec les partenaires et les organismes admissibles, lesquelles prévoient notamment les éléments suivants :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination, de concertation et de suivi périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes;
- les attentes en matière de reddition de comptes;
- la durée de mise en œuvre;
- les mesures de vérification.

Les présentes orientations et normes, de même que les plans d'action acceptés par le Ministre, feront partie intégrante de ces ententes.

11. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du Ministre, du calendrier de réalisation et sous réserve, de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Prolongation ou reconduction de l'entente Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à sa réussite. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par le partenaire et approuvée par le Ministre.

12. Utilisation de l'aide financière

Les partenaires doivent s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle leur est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Les sommes versées aux partenaires pour une année spécifique qui ne sont pas utilisées au cours de cette année sont, le cas échéant, reportées avec les intérêts à l'année suivante si l'entente n'est pas terminée.

13. Reddition de comptes

Les partenaires doivent rendre compte au Ministre de sommes qui leur sont versées. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport annuel d'activités selon le canevas convenu avec le partenaire;
- le rapport financier des sommes consenties pour l'entente adopté par les autorités du partenaire;
- le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière;
- tout autre document jugé nécessaire par le Ministre.

Elle est faite annuellement à la date précisée dans l'entente.

14. Défaut

En cas de défaut du partenaire de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le Ministre lui adressera un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si le partenaire ne remédie pas au défaut, le Ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant le partenaire par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre au partenaire de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée au partenaire à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de comptes dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au Ministre.

SOUTIEN À DES INITIATIVES PAR LE MINISTRE OU PAR LES PARTENAIRES

15. Initiatives admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds les initiatives suivantes :

- les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- les initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

16. Sélection

Critères de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre

Les initiatives soumises seront appréciées, notamment, selon les éléments suivants :

- les retombées de l'initiative sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- les caractéristiques de l'initiative, notamment les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence et l'originalité des activités prévues;
- le réalisme de la planification;
- la capacité de l'organisme à réaliser l'initiative :
- grâce à son expertise et à celle de ses partenaires;
- grâce à sa capacité financière;
- la diversité des contributions financières;
- l'étendue du territoire et la densité démographique;
- le caractère novateur et structurant de l'initiative;

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

- la présence d'appuis à l'initiative dans le milieu;
- l'existence d'un potentiel de financement récurrent des activités découlant de l'initiative après la période de subvention.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les critères de sélection qui seront utilisés pour apprécier les initiatives soutenues par les partenaires seront similaires à ceux utilisés pour les initiatives soutenues par le Ministre. De plus, la pertinence de l'initiative soumise par rapport aux objectifs des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, devra être considérée. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le Ministre.

Mécanismes de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre

Le Ministre sélectionnera les initiatives en fonction des priorités déterminées en cours d'année. Celles-ci seront soumises à l'attention du Ministre pour approbation.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires devront soumettre au Ministre une proposition de mécanisme de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier. Cette proposition devra spécifier, notamment, les modalités organisationnelles et la fréquence selon lesquelles la sélection sera réalisée.

17. Aide financière et versements

Calcul de l'aide financière

Le montant de l'aide financière versée en soutien à l'initiative sélectionnée sera déterminé sur la base des critères présentés à l'article 16. Critères de sélection.

Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre, ce montant ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce montant ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins de ce calcul, les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles ou non admissibles.

Dépenses admissibles :

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Dépenses non admissibles :

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

Cumul des aides gouvernementales :

- Le cumul maximal des aides gouvernementales comprend le total des aides financières accordées, incluant les aides remboursables considérées à 100 % de leur valeur, pour des coûts admissibles du projet par l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des Gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales;
- Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre, ce cumul ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative;
- Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce cumul ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds;
- Aux fins des règles du cumul des aides financières, le terme entités municipales comprend les organismes municipaux au sens de l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A. 2.1);
- Dans la détermination de la contribution minimale de l'organisme, la valeur du service rendu par les ressources bénévoles n'est pas comptabilisée;
- Les contributions non financières ne sont pas considérées au titre du calcul du cumul de l'aide gouvernementale;
- Il est à noter que la contribution du Fonds est considérée comme une contribution gouvernementale.

Modalités de versement :

- le Ministre (ou le partenaire, le cas échéant) verse, à la signature de l'entente, une première tranche de l'aide financière;
- le montant résiduel de l'aide financière est versé selon des modalités et des étapes précisées dans l'entente;
- le dernier versement est conditionnel à l'acceptation des documents relatifs à la reddition de comptes exigée par le Ministre (ou par le partenaire, le cas échéant).

18. Présentation d'une initiative

Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre

Les organismes qui déposent une demande doivent fournir :

- le contexte, les objectifs et les résultats attendus;

- les retombées anticipées;
- les activités prévues et le calendrier de réalisation;
- les ressources humaines, matérielles et financières totales nécessaires à la réalisation de l'initiative;
- les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds;
- le montant demandé et un état détaillé de son utilisation;
- la mention des organismes associés à la réalisation;
- le dernier rapport d'activités disponible;
- le rapport financier du dernier exercice complété, produit par un expert-comptable.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires détermineront les modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au Fonds. Ces modalités sont approuvées par le Ministre.

19. Ententes

Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre

Les initiatives retenues font l'objet d'une entente entre le Ministre et l'organisme admissible à une aide financière.

Les ententes prévoient notamment :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination et de suivi;
- les objectifs, attentes et indicateurs de résultats;
- la durée de mise en œuvre;
- la reddition de comptes;
- les mesures de vérification.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les initiatives retenues par les partenaires font également l'objet d'une entente. Une telle entente aura une structuration similaire aux ententes conclues entre le Ministre et les organismes soutenus directement par lui. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu et en respect des orientations et normes du Fonds.

20. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du Ministre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à la réussite de l'initiative. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par l'organisme et approuvée par le Ministre ou par le partenaire, le cas échéant.

21. Utilisation de l'aide financière

L'organisme doit s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle lui est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Dans le cadre des initiatives pluriannuelles, le Ministre ou le partenaire se réserve le droit de réévaluer à la baisse, en fonction des besoins réels, le montant accordé à l'organisme pour l'année visée dans le cas où ce dernier afficherait un actif net non affecté au dernier exercice financier supérieur à 50 % des dépenses totales pour ce même exercice financier.

22. Reddition de comptes

Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre

Les organismes recevant directement un financement du Ministre doivent rendre compte de l'aide financière obtenue. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;
- le rapport financier comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le Ministre;
- tout autre document jugé nécessaire par le Ministre.

Elle est soumise annuellement à une date précisée dans l'entente. Cette fréquence peut être adaptée en tenant compte des besoins d'information du Ministre et du calendrier de réalisation de l'initiative. De telles adaptations figureront alors dans l'entente.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les organismes recevant un financement par l'intermédiaire des partenaires rendent compte directement au partenaire. Cette reddition de comptes est soumise annuellement à une date précisée dans l'entente et inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;
- le rapport financier, comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le partenaire;
- tout autre document jugé nécessaire par le partenaire.

Certaines adaptations au contenu de la reddition de comptes et à sa fréquence de transmission pourront être proposées par les partenaires en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le Ministre.

23. Défaut

En cas de défaut de l'organisme financé à même le Fonds de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le Ministre ou le partenaire lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si l'organisme ne remédie pas au défaut, le Ministre ou le partenaire peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant l'organisme par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à l'organisme de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à l'organisme à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et/ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de comptes dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au Ministre ou au partenaire.

24. Suivi de l'aide financière accordée Indicateurs

En plus de ceux retenus par les partenaires dans les plans d'action, les indicateurs ci-après seront utilisés pour effectuer le suivi de l'aide financière accordée :

- le nombre d'initiatives soutenues directement par le Ministre et par les partenaires dans le cadre des ententes de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs aux ententes de délégation du Fonds :

- le nombre d'ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds conclues sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;
- le pourcentage du territoire du Québec couvert par une entente de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation :

- représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds;
- correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;
- proportion des alliances qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;
- proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

Indicateurs relatifs à la réussite des projets :

- proportion des initiatives complétées par rapport à celles démarrées;
- proportion des initiatives qui atteignent, à terme, les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient données;
- proportion des initiatives réalisées en intersectorialité (portées par plusieurs organisations de secteurs différents).

Fin de validité des orientations et normes : Ces normes sont valides jusqu'au 31 mars 2023.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MEMBRES PARTICIPANTS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

Champs d'application

Le code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des organismes demandeurs, de la population en général, de l'engagement des comités d'analyse régional et locaux de l'Alliance pour la solidarité. Il favorise la transparence au sein des comités et la responsabilisation de chacun de ses membres.

Le code permet d'établir des normes d'éthique et des règles de conduite qui serviront de cadre de référence aux membres des comités d'analyse régional et locaux dans l'exercice de leur mandat. Il s'applique notamment aux personnes nommées et désignées à titre de membres des comités d'analyse de projet.

Devoirs et obligation

Le membre participant à la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité doit agir avec honnêteté, loyauté, objectivité et diligence dans le meilleur intérêt de son mandat, en demeurant bien informé des projets soumis par les organismes demandeurs, en étant présent aux réunions et en exprimant ses constats et ses points de vue.

Dans l'exercice de son mandat, le membre de l'Alliance pour la solidarité doit privilégier des valeurs et des attitudes conformes aux orientations du FQIS et du plan d'action régional déposé et plus particulièrement, il doit :

- Témoigner d'un constant souci du respect du présent code d'éthique, de sa mission et de ses objectifs;
- Participer activement et dans un esprit de collégialité à l'analyse des projets soumis et à l'élaboration des recommandations;
- Faire preuve de rigueur, de prudence, d'intégrité et d'indépendance;
- Avoir une conduite empreinte d'objectivité et de modération;
- Privilégier et mettre en application les principes reconnus en matière d'analyse de projets tant au niveau de la confidentialité des informations inscrites sur la demande que de l'objectivité et de la rigueur requise pour procéder à l'analyse;
- Collaborer à l'amélioration du processus d'analyse;
- Collaborer à la mise à jour du processus et à l'évaluation de ce dernier ainsi qu'à l'évaluation des résultats.

Conflits d'intérêts et impartialité

Le membre participant à la mise en œuvre de l'Alliance doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de son rôle, de son mandat et de ses fonctions.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est entendu par conflit d'intérêts : une situation qui amène ou peut potentiellement amener directement ou indirectement une personne visée à favoriser ses intérêts personnels ou commerciaux ou les intérêts de son organisme ou d'une personne liée au détriment des intérêts de l'Alliance pour la solidarité.

Concrètement, un conflit d'intérêts peut se traduire ainsi :

- il est membre ou partenaire d'un organisme qui a présenté une demande de financement devant être analysée par le comité d'analyse local ou régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion Chaudière-Appalaches;
- il est membre ou partenaire d'un groupe qui appuie (p. ex. : lettre de soutien de la collectivité ou financement) une demande de financement devant être analysée par le comité d'analyse local ou régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale Chaudière-Appalaches;
- il est membre ou partenaire d'un organisme qui parraine un groupe présentant une demande de financement.

Les membres du comité ont l'obligation de mettre en place des mesures à appliquer en cas de conflit d'intérêts pour faire cesser ce conflit pouvant mettre en cause un membre du comité.

Les mesures à prendre sont, en premier lieu, de déclarer le conflit d'intérêts. Le membre de l'Alliance pour la solidarité ou le membre d'un comité d'analyse FQIS qui se trouve en conflit d'intérêts doit déclarer franchement le conflit et discuter des mesures pertinentes à prendre.

La conduite de chaque membre du comité d'analyse local ou régional de l'Alliance pour la solidarité doit être exempte d'influence, d'intérêt ou de relation qui, au regard d'un observateur raisonnable, entraverait son jugement ou son objectivité.

Confidentialité et discrétion

Le membre de l'Alliance pour la solidarité et le membre d'un comité d'analyse FQIS,

- s'engage à préserver, en toutes circonstances, la confidentialité des renseignements obtenus lors des réunions, des échanges et discussions du comité, mais aussi des renseignements inscrits sur le formulaire de demande;
- s'assure que les commentaires à caractère personnel, nominatif et confidentiel se fassent uniquement entre les personnes concernées;
- ne peut utiliser, à son profit ou à profit d'un tiers, l'information obtenue dans l'exercice de son mandat ou de son rôle comme membre de ce comité;
- doit faire preuve de discrétion au sujet des informations privilégiées qui lui sont transmises;
- doit, après la fin de son mandat ou rôle, respecter la confidentialité de tout renseignement, de quelque nature que ce soit, dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein du comité d'analyse des projets;
- doit éviter toute déclaration ou prise de décision incompatible avec les orientations de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale Chaudière-Appalaches.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

En tant que membre participant à la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité,

Je déclare avoir pris connaissance du présent Code d'éthique et de déontologie. Je reconnais en saisissant le sens et la portée et j'adhère aux principes et valeurs qui y sont mentionnés. Je m'engage à assumer tous les devoirs, obligations et règles énumérés dans ce Code.

Signature

Date

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

1. LE CONTEXTE

Les Alliances pour la solidarité contiennent une clause sur les communications qui indique que « *les parties conviennent que toute annonce publique relative à la présente entente doit respecter les modalités d'un protocole de communication publique convenant aux deux parties* » (article 6).

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les Organismes signataires dans la gestion de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, ci-dessous nommée l'Entente.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Le présent protocole de communication publique s'applique à l'ensemble des Organismes avec qui le Gouvernement du Québec a signé des Alliances pour la solidarité.

2.2 Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) doit être informé au préalable de l'ensemble des annonces publiques liées aux projets financés dans le cadre de l'Entente et avoir l'opportunité de participer à ladite annonce.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- le titre du ou des projets;
- la contribution financière du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- la nature du ou des projets;
- les partenaires de l'entente, dont le MTESS.

Les moyens utilisés doivent respecter le Programme d'identité visuelle gouvernementale et être approuvés par le MTESS.

3. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

3.1 Les Organismes signataires doivent, 15 jours ouvrables avant toute annonce publique liée à l'Entente, transmettre au MTESS l'information relative au projet soutenu et à l'annonce qui en découle. Cette information doit être transmise à la direction régionale de Services Québec concernée.⁵¹

⁵¹ Minimalement, la direction régionale doit être informée de toute annonce publique. Celle-ci devra effectuer les liens avec la Direction des communications du MTESS et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2017-2023 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

- 3.2 Dans le cas où le ou les projets soutenus donnent lieu à une annonce publique, celle-ci est organisée en collaboration entre la Direction des communications du MTESS, la direction régionale de Services Québec et l'organisme impliqué.

4. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

- 4.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. Les Organismes signataires des Alliances pour la solidarité sont responsables d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elles signent avec les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente.

- 4.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

- lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, ou rémunérés à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doivent mentionner sur le document que celui-ci, ou le projet auquel il se réfère, a été financé par le Fonds québécois d'initiatives sociales, administré par le MTESS;
- de plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la participation du MTESS doit être mentionnée;
- par ailleurs, si le projet d'un organisme subventionné donne lieu à un événement public, celui-ci doit convier le MTESS à y participer, et ce, au moins 15 jours ouvrables à l'avance;
- la visibilité accordée aux partenaires de l'Entente n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au projet subventionné, sur accord du MTESS et de l'Organisme signataire de l'Alliance pour la solidarité.

ANNEXE 4

Portrait synthèse de la concertation territoriale

Présence d'une instance de concertation locale, par territoire, dédiée spécifiquement à ces priorités, en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale.

MRC/ Tables de concertation	Engagement citoyen	Habitation Logement social	Insertion sociale et professionnelle	Lutte contre les préjugés	Sécurité alimentaire	Services de proximité	Transport et mobilité	Soutien à l'action communautaire	Arts Culture Loisirs Sports	Prévention décrochage persévérance scolaire éducation
Beauce-Sartigan	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bellechasse	X	X	X	X	X		X	X	X	X
La Nouvelle-Beauce		X			X		X			
Les Appalaches	X	X	X	X	X	X	X	X	municipales	X
Les Etchemins	X	X			X	X	X	X		X
Lévis		X	X	X	X		X	X	X	X
L'Islet	X		X	X	X		X	X		X
Lotbinière	X		X	X	X		X	X		X
Montmagny	X		X	X	X		X	X		X
Robert-Cliche	X		X	X	X		X	X		X